

SÉANCES DE MOBILISATION SUR LE PLAN D'ACTION NATIONAL CONTRE L'ITINÉRANCE

RAPPORT FINAL

23 juin 2022

Présenté à l'Assemblée des Premières Nations



Présenté par :
Archipel Research and Consulting Inc.



Archipel
Research & Consulting

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	7
Introduction	12
Méthode	14
<i>Recrutement</i>	15
<i>Protocole d'analyse</i>	16
<i>Limites</i>	17
Principales conclusions	18
<i>Définir l'itinérance parmi les Premières Nations</i>	18
Itinérance invisible	18
Vivre sur la terre	19
Faire face aux séquelles de la colonisation	19
Autres termes décrivant l'itinérance	20
<i>Besoins, considérations et défis pour réduire l'itinérance</i>	22
À l'intérieur de la communauté	22
À l'extérieur de la communauté	24
<i>Rôle des Premières Nations dans le soutien aux membres sans abri</i>	27
Fourniture de logements et listes d'attente	27
Soutien adapté à la culture	29
Défense d'intérêts et établissement de relations	30
<i>Rôle des gouvernements dans la réduction de l'itinérance</i>	33
Financement d'urgence	33
Revendications territoriales et acquisition de terres	36
Logements abordables et lutte contre la discrimination sur le marché du logement	37
<i>Rôle des partenariats dans la lutte contre l'itinérance</i>	40
Soutien aux membres des Premières Nations vivant hors de la communauté	40
Soutiens globaux	41
Soutien aux communautés éloignées	42
<i>Besoins des membres de la communauté ayant des identités diverses</i>	43
Considérer l'itinérance comme un problème familial	43
Besoins propres au sexe	45
Aller à la rencontre des personnes là où elles vivent	45
<i>Considérations relatives au plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations</i>	47
Soutiens globaux	47
Mécanismes et structures de financement	50
Solutions possibles	53
Considérations régionales	57
Domaines de défense d'intérêts	60

Conclusion	64
Occurrence des thèmes.....	66
Références.....	70
Annexe	72
<i>Annexe A : Guide de discussion des groupes</i>	<i>72</i>
<i>Annexe B : Questions du groupe de discussion ayant un point de vue intersectionnel</i>	<i>76</i>

GLOSSAIRE

Les définitions ci-dessous sont propres au présent rapport et au contexte des séances de mobilisation virtuelles. Sauf mention particulière, ces définitions ne sont pas représentatives des définitions standards et officielles.

Ajouts aux réserves

Un ajout à une réserve (AR) est une parcelle de terrain que l'on ajoute aux terres de réserve d'une Première Nation ou qui permet de créer une nouvelle réserve. Les terres ajoutées peuvent être adjacentes à des terres de réserve existantes (contiguës) ou non (non contiguës), et elles peuvent être ajoutées à des réserves en milieu rural ou urbain (SAC, 2019).

Travailleur communautaire

Terme utilisé pour désigner toute personne qui travaille pour une organisation autre qu'une Première Nation, un conseil tribal ou un gouvernement de bande. Il s'agit notamment des travailleurs des services de lutte contre l'itinérance des Premières Nations, des conseillers-experts auprès des dirigeants des Premières Nations, des directeurs exécutifs d'organismes, des analystes de politiques, des représentants municipaux, des fournisseurs de soins de santé, des directeurs d'organismes de financement, des entrepreneurs des Premières Nations et d'autres fournisseurs de services aux sans-abri.

Flux de financement distinct

Financement destiné à une cause ou un groupe en particulier. Il n'est pas obligatoirement lié au statut des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Dans le contexte du présent rapport, les participants ont exprimé un intérêt pour un financement distinct en fonction du lieu (c.-à-d. régions urbaine, rurale ou éloignée).

Financement fondé sur les distinctions

Le financement fondé sur les distinctions fait référence aux fonds alloués aux trois groupes autochtones reconnus par le gouvernement fédéral du Canada : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Cette approche permet de s'assurer que les besoins, les situations et le droit à l'autodétermination particuliers de chaque groupe sont reconnus dans les politiques et le financement des Autochtones.

Regroupement familial

Dans le contexte de la prestation de services aux sans-abri, le regroupement familial fait référence à la réunion des enfants avec leurs parents sans abri ou logés de manière précaire. (Observatoire canadien sur l'itinérance, s. d.)

Approche autochtone à l'égard de la santé mentale

Une approche autochtone à l'égard de la santé mentale fait référence à une compréhension globale de la santé mentale, où le bien-être mental a autant d'importance que le bien-être physique, affectif, spirituel et économique. Pour les Premières Nations, la santé globale est obtenue grâce aux « connaissances culturelles, aux approches, aux langues et aux modes d'acquisition de connaissance des Premières Nations ». (Assemblée des Premières Nations et al., 1)

Dirigé par des Autochtones

Dans ce rapport, le terme « dirigé par des Autochtones » désigne tout programme conçu et mis en œuvre par des organisations gérées par des Autochtones. Il peut s'agir d'une bande de Première Nation ou de toute organisation appartenant à des Autochtones ou gérée par des Autochtones.

Land Back

L'expression Land Back (restitution des terres) est née d'un mème de l'artiste autochtone Arnell Tailfeathers. Depuis, elle s'est transformée en un mouvement populaire national réclamant la compétence, l'accès et la restitution des terres autochtones à leurs gardiens d'origine. Comme le souligne le Yellowhead Institute, « Land Back est un clin d'œil à la vague d'artistes et de nouveaux membres qui trouvent de nouvelles façons de communiquer les anciennes revendications. » (Institut Yellowhead, 2019, 6)

Vivre sur la terre

Vivre sur la terre est un terme qui décrit le fait de dépendre de la terre à des fins de subsistance. Il s'agit de se nourrir, de se loger, de se chauffer et de se vêtir, sans avoir recours à certains services, telle la plomberie ou l'électricité.

À l'intérieur de la réserve ou de la communauté

Les membres des Premières Nations qui vivent sur des terres de réserve. Comprend également ceux qui vivent sur des terres communautaires qui peuvent ne pas être désignées comme des terres de réserve mais comme des terres visées par le règlement ou des terres mises de côté.

À l'extérieur de la réserve ou de la communauté

Les membres des Premières Nations qui vivent hors des terres de réserve ou des terres communautaires désignées comme des terres visées par un règlement ou des terres mises de côté.

Bien que l'expression « dans les réserves et hors des réserves » soit utilisée dans la résolution 79/2019 de l'APN, intitulée « Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les

réserves et hors des réserves », les communautés ont indiqué que les expressions « dans les réserves » et « hors des réserves » n’englobent peut-être pas les terres des Premières Nations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le cas échéant, le présent rapport utilisera les expressions « à l’intérieur de la communauté » et « à l’extérieur de la communauté » au lieu de « dans la réserve » et « hors de la réserve ». Cependant, les expressions « dans la réserve » et « hors de la réserve » ont été fréquemment utilisées par les participants et n’ont pas été modifiées dans les citations.

Rénoviction

Rénoviction est un terme utilisé pour décrire la fin d’une location pour rénover un logement locatif (province de la Colombie-Britannique, 2021).

Article 95

L’article 95 fait référence à un article de la *Loi nationale sur le logement* consacré au Programme de logement sans but lucratif dans les réserves. Ce programme a eu un impact important, car il est l’une des seules sources de financement pour le logement dans les réserves. Cependant, il comporte plusieurs défis importants, notamment l’absence de considération pour l’appartenance à une bande, l’accès à des entrepreneurs locaux qualifiés, les critères de modestie limitant la qualité des matériaux utilisés, le manque d’infrastructures disponibles et les coûts liés à leur création, ainsi que plusieurs autres éléments liés aux capacités de certaines communautés de réserve. (SCHL, s. d.)

Soins tenant compte des traumatismes

Les services tenant compte des traumatismes favorisent une sensibilisation aux traumatismes dans tous les volets de la prestation de services et accordent la priorité à la sécurité des survivants ayant subi des traumatismes, à leurs choix et à leur contrôle, créant ainsi une culture d’apprentissage, de collaboration et exempte de violence. (Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, 2014)

Services globaux

Une approche holistique qui fournit ou rend disponibles tous les services dont une personne peut avoir besoin (santé mentale, traitement des dépendances, etc.). En cas d’exclusion liée du logement, des services globaux sont fournis de manière à stabiliser la situation de la personne sans domicile et à la loger.

RÉSUMÉ

Selon des estimations, chaque nuit au Canada, 9 191 membres des Premières Nations sont en situation d'itinérance; un nombre probablement sous-estimé selon les données disponibles (APN 2021, 1). Les membres des Premières Nations sont également largement surreprésentés au sein de la population des sans-abri au Canada : 68 % des utilisateurs de refuges pour sans-abri des Prairies sont des Autochtones, alors qu'ils ne représentent que 10,4 % de la population de cette région (APN 2021, 1). Partout au Canada, les dirigeants, les techniciens et les autres travailleurs de soutien communautaire des Premières Nations estiment que la prise en compte des multiples facteurs qui favorisent et créent l'itinérance est une priorité. En 2019, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a adopté la résolution 79/2019, intitulée « Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors des réserves ». Cette résolution enjoignait à l'APN d'élaborer un plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations, qui viserait à améliorer la prestation des programmes du gouvernement fédéral ainsi que les mécanismes sociaux et financiers connexes pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations, conformément à la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.¹ L'objectif du Plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations est de réduire, de prévenir et, en fin de compte, d'éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations, conformément à la volonté de transition des logements et des infrastructures des Premières Nations vers une gestion, un contrôle et un entretien assurés par les Premières Nations.

Étape importante dans la réalisation de ce travail, l'APN s'est associée à Archipel Research and Consulting Inc. (Archipel) pour organiser 15 séances de mobilisation régionales entre janvier et avril 2022 dans les régions suivantes : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nord de l'Ontario, Nouvelle-Écosse, Québec, Saskatchewan, Sud de l'Ontario, Yukon et Île-du-Prince-Édouard. Elles comprenaient aussi une séance intersectionnelle en anglais, une séance intersectionnelle en français et une séance nationale.² L'objectif était de recueillir les avis de dirigeants et de personnels des Premières Nations, de techniciens et de gestionnaires de programmes travaillant dans le domaine de l'itinérance. Les 15 séances ont réuni 126 participants.

Le projet comprenait une conception de recherche qualitative par des groupes de discussion semi-structurés qui ont mis l'accent sur la compréhension et l'étude approfondie des expériences des participants. Cette conception donne la priorité aux méthodes de recherche autochtones et à

¹ Lien de la stratégie : [Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations](#)

² La nation des Dénés des Territoires du Nord-Ouest a choisi d'organiser sa propre séance de mobilisation régionale.

une prise de décision par consensus. Ces méthodes privilégient aussi les approches dialogiques, itératives et narratives de la recherche. L'Etuaptmunk (Bartlett, Marshall et Marshall 2012), une méthode et un cadre mi'kmaq connus sous le nom de Two-Eyed Seeing (approche à double perspective), a été essentiel dans le projet. La méthode consiste à utiliser les méthodes autochtones d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, à les combiner avec l'approche scientifique eurocentrique et à utiliser cette combinaison pour acquérir une compréhension plus complète des questions. L'approche à double perspective est une méthode hybride qui permet aux chercheurs de combiner les avantages des visions du monde autochtones et ceux des principes universitaires eurocentriques.

Les séances de mobilisation ont permis de dégager des thèmes importants liés à la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations, qui ont été divisés en sept sous-thèmes. Chacun est brièvement expliqué ci-dessous :

1. Définir l'itinérance parmi les Premières Nations

La définition et la compréhension de l'itinérance parmi les Premières Nations ont varié d'un participant à l'autre, mais elles étaient centrées sur le fait qu'elle est souvent difficile à déceler rapidement parmi les Premières Nations. Des participants ont dit que l'itinérance était souvent invisible dans leur communauté. Au lieu de l'image stéréotypée de personnes dormant dans la rue, l'itinérance dans les communautés des Premières Nations est cachée. Les participants ont indiqué que les membres des Premières Nations sont surreprésentés dans la population des sans-abri et que l'itinérance découle en grande partie de traumatismes historiques et continus liés à la colonisation. Certains participants ont également expliqué que le terme « sans-abri » était inexact et blessant, et qu'un terme comme « non logé » serait préférable.

2. Besoins, considérations et défis pour réduire l'itinérance

Les groupes de discussion ont indiqué que pour réduire l'itinérance, il faudrait mettre en œuvre des programmes dirigés par des Autochtones, augmenter les ressources foncières et immobilières dans les communautés et fournir un soutien global holistique. Au sein des communautés, de nombreux membres des Premières Nations sont confrontés à un manque d'infrastructures de logements et à des terrains trop petits pour construire des maisons. Il faut répondre aux besoins des sans-abri là où ils se trouvent en leur offrant un soutien global qui favorise la réussite à long terme.

3. Rôle des Premières Nations dans le soutien aux membres sans abri

Les participants ont soulevé à plusieurs reprises les conditions de logement inférieures aux normes parmi les Premières Nations. Une grande partie du parc de logements des communautés est désuète et trop petite. Dans certains cas, le parc de logements présente un risque pour la santé et la sécurité. Les participants souhaitent que les Premières Nations jouent un rôle actif dans la construction et l'entretien des parcs de logements en formant leurs membres en conséquence. Ils

souhaitaient également que les Premières Nations défendent leurs intérêts aux niveaux provincial et fédéral et qu'elles établissent davantage de relations.

4. Rôle des gouvernements dans la réduction de l'itinérance

Les participants ont souligné que le manque d'accès au financement était un obstacle à la lutte contre l'itinérance dans les communautés des Premières Nations. Les membres et défenseurs des Premières Nations ont demandé des exigences de financement moins restrictives afin de permettre aux communautés de décider de l'affectation des fonds. Ils ont également exprimé le besoin d'obtenir un financement immédiat pour s'attaquer de toute urgence à la crise de l'itinérance.

5. Rôle des partenariats dans la lutte contre l'itinérance

Le rôle le plus important des partenariats est la capacité de ces derniers de régler les problèmes auxquels sont confrontés les membres des Premières Nations vivant hors de la communauté. Les partenariats garantissent aux membres des Premières Nations vivant hors de la communauté une aide provenant de divers organismes. Les participants ont également souligné que l'amélioration des relations entre les Premières Nations, les gouvernements fédéral et provinciaux et les différents organismes de bienfaisance fournissant un financement faciliterait l'élaboration de mesures de soutien global et l'obtention de financements pour les Premières Nations.

6. Besoins des membres ayant des identités diverses

Les participants ont indiqué qu'il est nécessaire de considérer l'itinérance comme un problème familial, par opposition à une simple situation individuelle. Il existe également un besoin distinct de refuges propres aux Autochtones pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre, ainsi que des soutiens et des programmes pour les hommes, en particulier pour les hommes qui sont des pères célibataires. Il faudrait aussi davantage de formation et d'efforts de sensibilisation pour favoriser la compréhension et l'empathie et éviter la stigmatisation inhérente à l'itinérance. Enfin, il a été dit à plusieurs reprises que les programmes et les soutiens doivent être flexibles afin de « s'adresser aux personnes là où elles se trouvent » et d'adapter les soins aux besoins particuliers de chacun.

7. Considérations pour un plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations

D'après toutes les discussions, les sujets qui devraient être pris en compte dans le plan d'action comprenaient trois points principaux :

- L'importance d'un soutien global pour les membres des Premières Nations;
- Le besoin de mécanismes de financement plus efficaces et plus cohérents pour les Premières Nations et les organisations des Premières Nations;
- La nécessité de soutenir les initiatives actuelles lancées par les Premières Nations.

Le présent rapport signale également 20 domaines clés de plaidoyer à considérer pour le Plan d'action national de l'APN contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Ces domaines de défense d'intérêts englobent des mesures à court et à long terme qui peuvent être prises par les gouvernements fédéral et provinciaux, les fournisseurs de services, les Premières Nations, les entreprises et l'APN pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Ces domaines sont les suivants :

1. Financement

- a. Mettre en œuvre des flux de financement particuliers pour les membres vivant à l'intérieur et à l'extérieur des communautés (milieu urbain). Cela comprend un financement particulier pour les Premières Nations vivant en milieu urbain ainsi que dans les réserves.
- b. Fournir davantage de fonds aux Premières Nations afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de leurs membres en matière de logement et de lutte contre l'itinérance.
- c. Augmenter le financement des programmes gérés par des Autochtones et celui des initiatives des Premières Nations fondées sur les distinctions afin que les Premières Nations puissent allouer des fonds en fonction des priorités et des besoins de la communauté.
- d. Développer des mécanismes de financement cohésifs et harmonisés entre les gouvernements municipaux, provinciaux/territoriaux et fédéraux.
- e. Veiller à ce que le financement fédéral puisse être utilisé de manière flexible en fonction des priorités de la communauté et avec un minimum de restrictions.
- f. Développer ou mettre en œuvre des structures de financement plus flexibles.

2. Terrain

- a. Réduire la durée des processus de règlement des revendications territoriales.
- b. Réduire le temps nécessaire aux Premières Nations pour agrandir leurs terres de réserve, y compris dans les régions urbaines et rurales.
- c. Améliorer et accélérer le processus d'ajouts aux réserves, notamment en milieu urbain.

3. Services

- a. Augmenter le financement de tous les services d'aide aux sans-abri, y compris les services globaux, les services de santé mentale, les services de guérison sur la terre et/ou le soutien des aînés.
- b. Développer des services accessibles adaptés aux modes de vie nomades; des services potentiellement mobiles.

- c. Soutenir la prestation de services globaux dans l'ensemble du Canada.
- d. Inclure les membres des Premières Nations qui ont une connaissance directe de l'itinérance dans le développement des services et des critères de financement.
- e. Obtenir des ressources pour offrir aux membres des cours et des ateliers sur l'entretien des maisons afin d'en maintenir la qualité.
- f. Mener davantage de recherches sur l'itinérance parmi les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés, afin d'obtenir une vision plus précise des personnes les plus touchées.

4. Infrastructures

- a. Mettre rapidement en œuvre des processus pour que les Premières Nations puissent installer les infrastructures nécessaires à tout logement, telles des conduites d'eau et d'égout.
- b. Plaider en faveur d'accords de partage d'infrastructures avec les administrations régionales, telles que les comtés et les municipalités.
- c. Soutenir le développement de connaissances et le transfert de compétences pour le développement d'infrastructures au sein des communautés des Premières Nations; cela pourrait inclure des compétences en entretien et en administration.

5. Entreprise

- a. Soutenir les communautés des Premières Nations dans l'adoption de modèles environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour des entreprises conscientes et responsables sur le plan environnemental et social.

D'après les discussions tenues avec des dirigeants, des techniciens et des travailleurs de soutien communautaire des Premières Nations de tout le pays, il est clair que les communautés des Premières Nations font face d'innombrables obstacles lorsqu'il s'agit de soutenir leurs membres. Il était également évident que ce défi n'est pas nouveau pour les communautés des Premières Nations. Depuis des décennies, les Premières Nations font face au colonialisme, au sous-financement chronique, au racisme et à l'exclusion économique. Les communautés des Premières Nations sont persévérantes et prennent des mesures dans l'intérêt de leurs membres malgré ces défis. Les gouvernements et les organisations doivent prendre la responsabilité d'agir en soutenant les Premières Nations dans l'ensemble du Canada, car chaque membre des Premières Nations et chaque Autochtone au pays est l'incarnation de la survie et de la persévérance.

INTRODUCTION

Le présent rapport a été élaboré par Archipel Research and Consulting Inc (Archipel) en réponse à la résolution 79/2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), intitulée « Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors des réserves ». Cette résolution demandait à l'APN d'élaborer une ébauche de plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations, conformément à la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. Le plan d'action vise à améliorer la prestation des programmes du gouvernement fédéral, ainsi que les mécanismes sociaux et financiers connexes, afin de lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. L'APN travaille également avec le gouvernement fédéral à la formulation de recommandations pour le volet de financement fondé sur les distinctions dans le cadre de *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, qui soutiendra les programmes et les services destinés à lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Les résultats et les recommandations du plan d'action seront orientés par les séances de mobilisation centrées sur les besoins, les priorités et les situations quotidiennes des Premières Nations. L'objectif est de réduire, de prévenir et, en fin de compte, d'éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations, conformément à la volonté de transition des logements et des infrastructures des Premières Nations vers une gestion, un contrôle et un entretien assurés par les Premières Nations.

À cet effet, Archipel et l'APN ont tenu 15 séances de mobilisation entre janvier et avril 2022. Le présent rapport renferme les conclusions de ces séances tenues à l'échelle nationale avec des dirigeants et des personnels des Premières Nations, des techniciens et des gestionnaires de programmes travaillant dans le domaine de l'itinérance. Les données ont été recueillies d'une manière conforme aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) des Premières Nations. Archipel et l'APN affirment et soutiennent les principes de PCAP[®].³

L'objectif du processus de mobilisation était d'examiner les éléments suivants dans le cadre de discussions :

- Une définition de l'itinérance propre aux Premières Nations fondée sur les expériences des Premières Nations;
- Des objectifs pour le plan d'action national de lutte contre l'itinérance des Premières Nations;
- Des ressources ou des partenariats pour éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations;

³ Vous trouverez plus de renseignements sur les principes PCAP à l'adresse suivante : <https://fnigc.ca/fr/>

- Des moyens d'aider les Premières Nations à élaborer leurs propres stratégies et initiatives de lutte contre l'itinérance.

Les séances de mobilisation ont permis de dégager des thèmes clés relatifs à la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Ces thèmes ont été divisés en sept sous-thèmes :

1. Définir l'itinérance parmi les Premières Nations;
2. Besoins, considérations et défis pour réduire l'itinérance;
3. Rôle des Premières Nations dans le soutien aux membres sans abri;
4. Rôle des gouvernements dans la réduction de l'itinérance;
5. Rôle des partenariats dans la lutte contre l'itinérance;
6. Les besoins des membres de la communauté ayant des identités diverses;
7. Considérations pour un plan d'action national de lutte contre l'itinérance des Premières Nations.

Les sections du présent rapport décrivent la méthode de recherche, les principaux résultats, les conclusions et les domaines recommandés pour un plaidoyer.

MÉTHODE

Le projet a fait appel à une conception de recherche qualitative, utilisant des groupes de discussion semi-structurés, qui mette l'accent sur la compréhension et l'étude des expériences des participants. Ce type de conception donne la priorité aux méthodes de recherche autochtones, qui soulignent l'importance des approches dialogiques, itératives et narratives de la recherche. Les connaissances de Margaret Kovach (2021) sur les méthodes autochtones ont été essentielles à la réalisation du projet, car elles ont encouragé les chercheurs et les participants à développer et à créer ensemble des connaissances par la collaboration et le dialogue. Cette méthode fait partie d'un paradigme de recherche autochtone plus large qui met l'accent sur la réciprocité, la responsabilité envers la communauté et l'activisme. La recherche a également été guidée par le principe d'Etuaptmumk (Bartlett, Marshall et Marshall, 2012), une méthode et un cadre mi'kmaq connus sous le nom de Two-Eyed Seeing (approche à double perspective), qui implique l'utilisation de méthodes autochtones d'apprentissage et de connaissance et leur combinaison avec l'approche scientifique eurocentrique pour acquérir une compréhension plus exhaustive des questions. La méthode de l'approche à double perspective est une approche hybride qui permet aux chercheurs de combiner les valeurs des visions du monde autochtones et celles des principes universitaires eurocentriques.

Pour ce projet, Archipel et l'APN ont organisé 15 séances de mobilisation entre janvier et avril 2022. Tenues dans tout le pays, ces séances visaient à recueillir les avis de dirigeants et de personnels des Premières Nations, de techniciens et de gestionnaires de programmes travaillant dans le domaine de l'itinérance. L'activité des groupes de discussion était fondée sur une réunion comprenant des discussions à bâton rompu. Ce style de réunion encourage les participants à se réunir dans un contexte détendu où ils sont invités à participer à des pratiques artistiques ou à déguster un repas tout en discutant avec d'autres personnes. Toutes les séances ont été organisées virtuellement via Zoom.

La participation à tous les volets du projet était entièrement volontaire. Les rapports subséquents sur les groupes de discussion sont anonymes. Les participants pouvaient mettre fin à leur participation à tout moment; ils étaient informés dès le début qu'il n'y avait aucune obligation de répondre directement aux questions : n'importe quelle question ou toutes les questions pouvaient rester sans réponse. Les participants étaient encouragés à communiquer toute information qu'ils jugeaient pertinente pour l'étude. Une fois les discussions en groupe terminés, les participants ont reçu une copie des notes de séance aux fins de vérification et d'approbation; ils n'ont généralement apporté que des corrections mineures.

Recrutement

L'APN a dirigé le recrutement pour les séances de mobilisation. Pour cela, elle a distribué des renseignements sur les séances aux représentants régionaux de l'APN et par l'intermédiaire de la liste d'envois électroniques à tous les Chefs de l'APN et de la liste générale d'envois électroniques de l'APN. En matière de recrutement, le processus de mobilisation visait trois groupes de personnes principaux : (a) des dirigeants et des personnels des Premières Nations, (b) des techniciens et (c) des gestionnaires de programmes. Une grande partie des participants travaillaient directement dans le domaine des services de lutte contre l'itinérance. En veillant à ce que les dirigeants et les techniciens des Premières Nations soient les principaux groupes cibles des séances de mobilisation, l'APN et Archipel voulaient obtenir l'avis de représentants politiques des Premières Nations et s'assurer que le plan d'action de l'APN permettra aux Premières Nations d'accéder à des ressources pour élaborer leurs propres stratégies et programmes sur l'itinérance ainsi qu'à un financement ciblé. Des renseignements sur la profession et l'emploi ont été recueillis auprès des participants afin de connaître le nombre de dirigeants, de techniciens et de travailleurs communautaires participant aux séances. Les participants ont été classés dans les catégories suivantes :

- i. Dirigeants : Ils représentent les personnes qui travaillent directement pour une Première Nation dans un rôle de dirigeant, par exemple Chef ou conseiller.
- ii. Techniciens : Ils représentent les personnes qui travaillent directement pour une Première Nation, mais qui n'occupent pas un rôle de direction, par exemple responsable de la prestation de programmes, responsable de la gestion des logements, responsable de projets de logement ou responsable des terres.
- iii. Travailleurs communautaires : Ils représentent les participants qui travaillent directement dans le domaine de l'itinérance parmi les Premières Nations et les populations autochtones; ils ne travaillent toutefois pas directement pour une Première Nation. Il s'agit notamment de travailleurs des services de lutte contre l'itinérance des Premières Nations, de conseillers-experts auprès des dirigeants des Premières Nations, de directeurs exécutifs d'organismes, d'analystes des politiques, de représentants municipaux, de fournisseurs de soins de santé, de directeurs d'organismes de financement, d'entrepreneurs des Premières Nations et d'autres fournisseurs de services aux sans-abri. Cette catégorie englobe les participants qui n'ont pas donné de renseignements précis sur leur emploi.

Au total, nous nous sommes entretenus avec 124 participants qui se sont déclarés : dirigeant de Première Nation : 22 % (27); technicien travaillant dans une communauté : 17 % (21); personne occupant un autre emploi dans le domaine de la lutte contre l'itinérance hors d'une communauté : 61 % (77).

La répartition des séances était par région. Une séance nationale et deux autres séances, en français et en anglais (personnes ayant des identités diverses) ont été ajoutées. Au total, 126 personnes ont participé aux 15 séances de mobilisation. Le tableau suivant présente la répartition des séances et le nombre de participants.

Séance	Nombre de participants
Alberta	9
Colombie-Britannique	5
Séance intersectorielle (anglais)	1
Séance intersectorielle (français)	1
Manitoba	8
Nouveau Brunswick	10
Terre-Neuve et Labrador	1
Nord de l'Ontario	15
Nouvelle-Écosse	5
Québec	45
Saskatchewan	4
Sud de l'Ontario	8
Yukon	1
Î.P.-É.	0
Séance nationale	13
<i>Total</i>	126

Protocole d'analyse

L'analyse et la préparation du présent rapport reposent sur des méthodes de recherche propres aux Autochtones, qui sont ancrées dans des modes d'acquisition de connaissance (épistémologies) et des modes de vie (ontologies) autochtones. La méthode d'analyse que nous avons utilisée pour déterminer les thèmes comprend un ensemble de stratégies de codage inductif et déductif qui ont permis de transmettre les réponses des participants et de les catégoriser au mieux au niveau régional. Les thèmes sont basés sur les codes conceptuels qui ont émergé des déclarations et des réponses explicites des participants aux discussions de groupe, ainsi que sur d'autres codes enracinés dans les modes de vie autochtones et sur des résultats de recherches sur l'itinérance parmi les Premières Nations. Tout au long du processus de codage, la portée

explicite et implicite des récits et des expériences personnels et communautaires des participants ont été saisies. L'équipe d'Archipel était composée principalement de chercheurs et de facilitateurs autochtones. Les thèmes ont été sélectionnés à la suite d'une décision consensuelle de l'équipe. Pour chacun des 15 groupes de discussion, les thèmes ont été compilés, analysés et étudiés, avant d'être synthétisés dans le présent rapport.

Limites

Les conclusions de la présente étude se limitent aux informations fournies par les participants. Les résultats doivent être considérés comme une représentation partielle de l'ensemble des points de vue sur les programmes de lutte contre l'itinérance des Premières Nations. Les participants n'étaient pas obligés de répondre aux questions et pouvaient quitter leur groupe de discussion à tout moment. Ainsi, les résultats se limitent aux déclarations volontaires des participants. Dans le but de protéger la confidentialité et l'anonymat des participants, les noms des personnes et des organismes ont été expurgés.

Le défi de la participation est un problème commun à tous les projets de recherche. Dans presque tous les groupes de discussion, le nombre d'inscriptions était beaucoup plus élevé que le nombre de participants présents. Les participants ont également indiqué que les personnes qui travaillent dans le secteur de l'itinérance et du logement sont souvent surchargées de travail et qu'elles n'ont pas le temps d'assister à une séance de mobilisation de trois heures. Cette raison a éventuellement empêché des personnes inscrites de rejoindre leur groupe de discussion ou de s'inscrire à un groupe. L'APN a également mené un sondage en ligne qui est restée ouverte pendant toute la période des séances de mobilisation; le sondage a éventuellement compensé les absences et concerné davantage de personnes.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Définir l'itinérance parmi les Premières Nations

Itinérance invisible

L'itinérance dans les communautés des Premières Nations est un problème important et complexe. Il n'existe pas de solution unique à la crise du logement dans les communautés des Premières Nations, De la même façon, il n'existe pas de définition unique de l'itinérance. La définition et la compréhension de l'itinérance parmi les Premières Nations variaient d'un participant à l'autre, mais elles aboutissaient à l'idée que l'itinérance est souvent difficile à percevoir et à quantifier. La plupart des participants ont déclaré que l'itinérance est souvent invisible dans leur communauté et que les sans-abri comptent sur leur famille ou leur famille élargie pour se loger. Les jeunes générations grandissent souvent hors de leur foyer dans lequel ils pourraient compter sur la famille. Au lieu des images stéréotypées de personnes dormant dans la rue, l'itinérance dans les communautés des Premières Nations est un phénomène qui se déroule derrière des portes closes. Pour de nombreux membres des Premières Nations, l'itinérance signifie passer d'un sofa à l'autre dans les maisons de membres de la famille ou d'amis, à l'intérieur ou l'extérieur de la communauté :

Dormir chez des membres de la famille ou des amis est une situation courante. Il existe aussi le cas de jeunes qui souhaitent quitter le foyer familial à la fin de l'adolescence ou au début de la vingtaine pour vivre dans un nouveau milieu. Cependant, ils ne peuvent pas le faire parce qu'il n'y a pas assez de logements disponibles. Ils ne sont généralement pas considérés comme des personnes prioritaires parce qu'ils possèdent techniquement un endroit où vivre. Beaucoup de personnes ne considèrent pas ce type de cas comme de l'itinérance parce que ces jeunes ont un endroit où vivre. Cependant, dans certains cas, ils ne veulent plus vivre dans leur milieu habituel pour une raison bien précise. Parfois, ce milieu est néfaste pour eux. (Technicien, Nord de l'Ontario)

« J'ai entendu de bonnes idées concernant l'utilisation de petites maisons pour personnes âgées pour d'autres personnes. Nous avons besoin d'espace d'hébergement. C'est la véritable demande pour [nous]. Le nombre de [personnes] présentes dans les refuges est surprenant. C'est franchement effrayant. Il s'agit de jeunes de 17 à 20 ans qui ne sont pas des toxicomanes. Ils ne consomment pas de drogues depuis longtemps. Ils sont là à cause d'un dysfonctionnement social ou d'un surpeuplement dans leur foyer ou de situations de ce type. Il est temps pour eux de s'épanouir et de passer à un autre type de vie. Où vont-ils aller? En ville? Où ils seront encore plus mal lotis que maintenant. Chez leurs oncles et tantes? C'est la situation qui existe dans [notre communauté]. Les familles les accueillent lorsqu'ils dépassent la limite d'âge pour [leur foyer] ou que ce dernier est surpeuplé. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Dans le même ordre d'idée, les participants ont cerné un facteur clé de l'itinérance parmi les Premières Nations : le surpeuplement des habitations. Les participants ont déclaré qu'un trop grand nombre de personnes étaient souvent forcées de vivre dans une maison trop petite. Les questions du surpeuplement et des logements insalubres seront examinées ultérieurement dans le présent rapport. Les participants ont également fait remarquer que l'itinérance, puisque qu'elle est souvent invisible parmi les Premières Nations, elle est sous-estimée. Enfin, plusieurs participants ont fait remarquer que les membres des Premières Nations étaient surreprésentés de façon disproportionnée parmi la population des sans-abri au Canada, en particulier dans les milieux urbains.

Vivre sur la terre

Vivre sur la terre est un thème qui a été soulevé à plusieurs reprises par les participants. Ces derniers ont relaté des situations de membres de la communauté qui ont été rejetés par celle-ci. Cette situation serait le fruit d'un comportement, par exemple la participation à un trafic de drogue ou des préjugés ou une discrimination, notamment être membre de la communauté 2ELGBTQQIA+. Dans tous les cas, les participants ont estimé que l'itinérance était parfois la situation de membres de la communauté qui sont forcés de vivre sur la terre, dans des conditions de logement inférieures aux normes et sans accès aux services essentiels, à savoir l'eau et l'électricité.

Dans certains cas, des membres des Premières Nations choisissent eux-mêmes de vivre sur la terre, souvent dans le but de renouer avec leur culture. Un participant a raconté l'histoire d'une personne vivant sur la terre qui s'est vu refuser l'accès aux services par un gouvernement provincial parce que vivre sur la terre n'était pas considéré comme une forme de logement valide. Cette personne venait d'être libérée de prison. Elle essayait de renouer avec sa culture, sa terre et ses traditions en vivant sur la terre. Elle a dû faire face à des difficultés considérables pour obtenir un soutien, car elle était considérée comme un sans-abri par le gouvernement provincial; elle n'était donc pas admissible à certains soutiens au logement et au revenu. Ce type de récit souligne la nécessité de comprendre l'itinérance des Premières Nations d'un point de vue décolonial, qui prend en compte les raisons pour lesquelles certaines personnes choisissent un mode vie en particulier.

Faire face aux séquelles de la colonisation

Les participants ont décrit ce qu'ils pensaient être les causes profondes de l'itinérance parmi les Premières Nations. Les politiques coloniales du gouvernement du Canada ont entraîné la rupture du lien avec la terre et la communauté; deux éléments qui sont essentiels pour régler la crise de l'itinérance. Selon des déclarations des participants :

« Nous devons tenir le gouvernement fédéral responsable de notre sort. Dans les années 60, le ministère des Affaires indiennes a fermé notre école et a dit à la communauté que

nous devons partir ou envoyer nos enfants dans des pensionnats ou les placer dans des familles d'accueil. Dans les années 60, le gouvernement nous a obligé à déménager : nous avons tous perdu notre maison. » (Dirigeant, Colombie-Britannique)

« L'itinérance parmi les Autochtones est également la conséquence d'une rupture du lien avec la terre et la langue. » (Travailleur communautaire, Alberta)

« L'itinérance peut signifier la rupture du lien avec la terre, c'est-à-dire être éloigné de la famille, de la communauté et de la terre. » (Travailleur communautaire, séance nationale)

« L'itinérance parmi les Autochtones ne se définit pas comme un manque de structures ou d'habitations. Elle doit plutôt être décrite et comprise à travers un prisme de visions du monde autochtones. Il s'agit de familles et de communautés détachées de leur lien avec la terre, l'eau, l'emplacement, la famille, les parents, les autres Autochtones, les animaux, la culture, la langue et les identités. Il est important de noter que les Autochtones qui vivent ce type d'itinérance ne sont pas en mesure de se réapproprier leur indigénité sur le plan culturel, spirituel, affectif et physique ni de rattraper la perte de liens. » (Travailleur communautaire, Sud de l'Ontario)

Pour les participants, les caractéristiques actuelles de l'itinérance parmi les Premières Nations sont le résultat direct de leur déplacement, des dépossessions et de leur exclusion économique délibérés par des mécanismes coloniaux historiques et actuels. Les participants ont indiqué que ces mécanismes ont bouleversé la prospérité intergénérationnelle par le vol des terres et qu'ils ont brisé le bien-être intergénérationnel par le système des pensionnats.

Autres termes décrivant l'itinérance

Certains participants ont contesté le terme « sans-abri ». Ils ont estimé que ce terme était déshumanisant parce qu'il suppose qu'une personne qui n'a pas d'endroit permanent où vivre n'a pas de maison. De nombreux participants ont estimé que l'idée de « sans-abri » était incompatible avec les modes d'existence et d'acquisition de connaissances autochtones. « Je pense à ma kokum (grand-mère). Étant donné que sa porte était toujours ouverte, tout le monde avait un foyer en permanence (travailleur communautaire, Alberta). En bref, « l'itinérance n'est pas un concept qui nous est propre » (travailleur communautaire, Nouveau-Brunswick).

Pour les membres des Premières Nations, leur foyer est leur territoire traditionnel. Ils ont un foyer sur leur terre et une place au sein de leur communauté, même s'ils n'ont pas de toit au-dessus de leur tête. Comme l'ont fait remarquer des participants :

Les Nuu-Chah-Nulth ne font jamais référence à l'itinérance. Tout notre peuple possède ces terres. Les personnes qui ne sont pas sur le territoire traditionnel sont celles qui vivent loin de chez elles. (Travailleur communautaire, Colombie-Britannique)

Selon notre conception, l'itinérance n'existe pas toujours d'une manière catégorique. Nous voulons garder nos portes ouvertes. Nous voulons nous entraider. C'est le mode de vie que nous devons nous réapproprier. (Dirigeant, Nouveau-Brunswick)

C'est pourquoi le terme « non logé » a été suggéré en tant que terme de remplacement. Étant donné les problèmes précédemment abordés, tels le passage d'un sofa à l'autre chez des membres de la famille ou des amis et les maisons surpeuplées, certains termes tels que l'« insécurité en matière de logement » et la « précarité de logement » ont également été recommandés pour remplacer celui de « sans-abri ». Les participants ont également suggéré les termes « sans maison » et « dormir dans des conditions précaires ». Étant donné que ce projet est une réponse directe à la résolution 79/2019 de l'APN, intitulée « Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors des réserves », le présent rapport continuera d'utiliser le terme « sans-abri ».

En bref, il n'existe pas de définition unique de l'itinérance parmi les Premières Nations. Il s'agit souvent d'un problème invisible : les personnes touchées vivent dans des maisons surpeuplées ou dorment sur les sofas de proches. L'itinérance est insuffisamment signalée. Les personnes qui vivent sur la terre par choix ou par fatalité connaissent aussi une situation d'itinérance. Ces personnes sont souvent dépourvues de services essentiels, tels que l'eau et l'électricité, ou se voient refuser des services parce qu'elles n'ont pas d'adresse. De plus, le terme « sans-abri » ne correspond pas nécessairement aux modes de connaissance autochtones. Bien que des membres des Premières Nations connaissent l'insécurité en matière de logement, ils peuvent tout de même avoir un foyer sur leur territoire, dans leur communauté ou chez leur kokum (grand-mère).

Définir l'itinérance parmi les Premières Nations

- Pas de définition unique de l'itinérance parmi les Premières Nations.
- L'itinérance peut être invisible : beaucoup de maisons surpeuplées et de nuits passées chez des membres de la famille ou des amis.
- Déclaration sous-estimée de l'itinérance en raison de son invisibilité.
- Les membres des Premières Nations sont surreprésentés dans la population des sans-abri, en particulier en milieu urbain.
- Il en résulte que beaucoup de personnes vivent sur la terre sans services essentiels, tels que l'eau et l'électricité.
- Certaines personnes choisissent de vivre sur la terre pour se réapproprier leur culture, mais elles se voient refuser des services parce qu'elles sont considérées comme des sans-abri, même si c'est leur choix.
- Parmi les Premières Nations, de nombreux problèmes d'itinérance découlent des traumatismes liés à la colonisation historique et permanente.
- Le terme « sans-abri » est incompatible avec les modes de connaissance autochtones, car chaque personne possède un foyer sur le territoire, dans la communauté ou chez sa kokum (grand-mère).

- Préférence pour certains termes tels qu'« insécurité en matière de logement », plutôt que « sans-abri ».

Besoins, considérations et défis pour réduire l'itinérance

Les besoins des Premières Nations doivent être compris dans deux contextes : à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté; les soutiens dans les réserves et en milieu urbain. La présente section décrit les besoins, les considérations et les défis liés à la réduction et à l'élimination de l'itinérance en deux volets : les besoins à l'intérieur de la communauté et ceux à l'extérieur de la communauté.

À l'intérieur de la communauté

L'itinérance et le manque de logements sont des préoccupations croissantes dans les communautés des Premières Nations de l'île de la Tortue, qui sont souvent caractérisées par des manques de connaissances et une absence de communication entre les communautés aux prises avec les mêmes problèmes. De nombreux participants ont indiqué qu'ils étaient venus à la séance pour apprendre des uns et des autres sur la meilleure façon d'aider leurs membres :

« Je suis ici parce que nous avons une forte population de sans-abri dans [notre] petite communauté, notamment à cause de la dépendance et d'autres fléaux de ce genre, qui, à mon avis, vont parfois de pair. Je suis venu pour recueillir l'avis d'autres personnes, écouter ce que vous avez à dire et parler de solutions. Je suis d'avis de discuter des problèmes, mais nous devons aussi trouver des solutions. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

En réalité, étant donné la façon dont certaines réserves ont été créées, de nombreuses communautés se retrouvent isolées les unes des autres, des centres urbains et des services. Il est nécessaire de développer des liens plus forts entre les Premières Nations afin de favoriser le partage de connaissances et le développement de capacités. À cet effet, les séances de mobilisation ont permis de créer des liens entre les Premières Nations, qui n'existaient pas auparavant. Cependant, la continuation de l'établissement de relations sera déterminante pour les dirigeants et les techniciens des Premières Nations qui travaillent dans le domaine de l'itinérance au service de leurs membres.

Financement gouvernemental pour le logement à l'intérieur des communautés

Dans presque toutes les séances de mobilisation, le soutien financier a été décrit comme un obstacle majeur à la création de maisons dans les communautés. Le manque de financement gouvernemental pour la construction de maisons empêche les Premières Nations de fournir des logements sûrs et sécuritaires à leurs membres.

« D'après mon expérience, le problème sous-jacent est le financement, c'est-à-dire le manque de fonds fédéraux pour construire des maisons. Le financement disponible est limité. Le manque de logements contribue aux conditions sociales actuelles. À cela s'ajoute l'alcoolisme. Les aînés et les enfants courent des risques dans les foyers multigénérationnels où règne l'alcoolisme. Les maisons sont délabrées en raison du nombre d'occupants. De plus, nos entrepreneurs utilisent des matériaux bon marché qui s'usent rapidement. Tous ces facteurs contribuent à l'insécurité en matière de logement. » (Technicien, Alberta)

« Nous n'avons pas construit de nouvelle maison sur nos terres depuis peut-être 20 ans. C'est un sujet très sensible. La liste d'attente pour obtenir une maison, qui fonctionne selon un système de points, compte 600 personnes. Si vous êtes marié et avez des enfants, vous êtes dans les premiers sur la liste. Beaucoup de personnes vivent dans des maisons surpeuplées. Compte tenu de la situation, elles partent pour offrir une meilleure situation à leur famille. Les loyers à l'extérieur sont tellement élevés qu'ils poussent les personnes ayant quitté la réserve à y retourner. Une personne seule reçoit 260 \$ d'aide sociale, ce qui ne suffit pas pour vivre pendant un mois. » (Technicien, Alberta)

« Pour les Premières Nations, il est pratiquement impossible d'obtenir des fonds. Des communautés n'ont pas construit de maison depuis 10 ans parce qu'elles ne possèdent pas les fonds nécessaires ou parce qu'elles n'ont pas les moyens d'aménager le terrain et de préparer l'emplacement. Cela représente des millions de dollars, alors que tant de fonds d'AINC [SAC] ont été consacrés aux systèmes d'eau; l'expansion n'a pas toujours été une priorité. Les techniques de financement par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des banques ne sont pas toujours utiles. Nous avons soulevé une question : nos communautés en sont arrivées au point d'envisager d'avoir recours à des propriétaires tiers pour des groupes particuliers. On constate un problème de logement pour les membres de la communauté qui arrivent au sein des Premières Nations, surtout dans les communautés éloignées. Ils n'ont pas d'endroit où loger. Il existe donc tout un éventail de besoins en matière de logement. En fin de compte, les fonds constituent probablement le plus grand défi à relever. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« Les Affaires indiennes [SAC] considèrent qu'il existe deux éléments différents : le logement et les infrastructures. Mon argument auprès de la haute direction était le suivant : si vous construisez une maison, ne pouvez-vous pas aussi y construire une allée et y installer des câbles et des tuyaux? Les politiques de financement doivent être modifiées. En ce qui concerne le programme d'immobilisations, il faut sérieusement le modifier, car, en 1993-1994, lorsque le financement a été plafonné à 2 %, cette décision a vraiment nui à de nombreuses Premières Nations au pays. Elles ne sont jamais revenues à leur niveau initial. ». (Dirigeant, Nouveau-Brunswick)

Les citations ci-dessus mettent en évidence un défi à plusieurs niveaux, notamment le sous-financement chronique de la construction de logements, des terrains sur lesquels la construction d'infrastructures est limitée, le surpeuplement des logements et la dégradation des logements.

Terrains dans les communautés

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, de nombreuses Premières Nations font face à un manque de logements et à des infrastructures limitées. Même si une Première Nation dispose de fonds pour la construction de logements, elle peut être limitée par le nombre de terrains disponibles. Les limites d'une réserve créent une limite de croissance, tel que décrit en détail dans la citation ci-dessous.

« Il n'existe plus de terrain de libre pour une construction. Étant donné que notre réserve ne se voit accorder qu'un certain nombre de terrains, il ne nous en reste plus pour construire des maisons. Par ailleurs, nous avons beaucoup trop de personnes pour les installer sur une aussi petite parcelle de terre. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« J'estime que l'un des principaux problèmes est le manque de ressources, le manque de terrains. Cela conduit les communautés, en particulier celles qui en sont capables, à acheter leurs propres terres. Cependant, elles doivent ensuite suivre le processus incontournable d'ajouts aux réserves de sept ans, qui constitue un autre obstacle, pour avoir des ressources ou un terrain pour construire des maisons ou des appartements.

À mesure que la population des Premières Nations augmente, il devient de plus en plus difficile de mettre des logements à la disposition des citoyens dans les communautés. Les processus d'acquisition de terres ou d'ajouts aux réserves peuvent être lents et fastidieux.

À l'extérieur de la communauté

Stigmatisation et sensibilisation

À l'extérieur de la communauté, les membres des Premières Nations peuvent être confrontés à la stigmatisation et au racisme lorsqu'il s'agit d'obtenir un logement et un soutien. Lorsqu'une personne est en situation d'itinérance ou d'insécurité en matière de logement, cette stigmatisation peut être exacerbée.

« Il est important de savoir que les stigmates véhiculés par les étiquettes peuvent avoir des effets durables sur les personnes. Les services actuels emploient un langage occidental très austère : « sans-abri épisodique », « sans-abri chronique ». (Travailleur communautaire, Colombie-Britannique).

« Ils ont l'impression que les sans-abri font obligatoirement l'objet de préjugés, par exemple ils consomment de la drogue, ce sont des alcooliques ou ils entrent et sortent souvent de prison. Ce n'est parfois pas tout à fait vrai. » (Travailleur communautaire, Nord de l'Ontario)

« En ce qui les personnes pauvres ou toxicomanes, il est plus difficile de leur venir en aide car souvent elles se sentent inférieures aux autres et elles se sentent jugées sur leurs actes. Ainsi, elles auront moins tendance à chercher de l'aide parce que cela est embarrassant pour elles de solliciter les centres de santé. Elles disent qu'elles n'ont pas d'endroit où vivre, qu'elles ne trouvent pas d'endroit où se laver ou qu'elles n'ont pas de vêtements propres. Certaines d'entre elles n'aiment pas demander de l'aide pour leurs problèmes de santé mentale parce que lorsqu'elles arrivent dans un centre de santé, tous les employés savent pourquoi elles sont là, surtout dans les petites communautés où tout le monde se connaît. Elles finissent par avoir honte. » (Dirigeant, séance intersectorielle en français)

Tel que cela a été souligné dans les citations ci-dessus, la stigmatisation peut avoir un impact sur la capacité des sans-abri des Premières Nations à accéder aux services. Il est nécessaire d'aborder la question de la stigmatisation, qu'elle vienne des fournisseurs de services ou qu'elle constitue un obstacle à la demande de soutien. Il faut davantage de formation et de sensibilisation pour favoriser la compréhension et l'empathie.

Dans toutes les discussions, les membres et les défenseurs des Premières Nations ont discuté de la difficulté accrue d'obtenir un logement en raison du racisme.

« Lorsque mon fils est allé à l'université, il a habité sur le campus pendant les deux premières années. Ensuite, il a décidé de louer son propre appartement avec l'un de ses amis non autochtones. Je leur ai dit : Faites attention, vous allez être confrontés au racisme. Il est revenu me voir en me disant : Je n'ai trouvé personne pour me louer un appartement. Donc, il a dû sous louer l'appartement chez son ami non autochtone. » (Travailleur communautaire, Alberta)

« Les propriétaires ne sont pas disposés à louer un logement aux membres des Premières Nations ». (Travailleur communautaire, Alberta)

« Lorsque [les propriétaires] voient une personne un peu plus foncée qu'eux, ils nourrissent certains préjugés. Ils présument toutes les choses que la plupart des gens présument malheureusement au sujet des Autochtones. » (Travailleur communautaire, Nord de l'Ontario)

En raison de la concurrence sur le marché du logement, les propriétaires sont en position de force par rapport aux locataires, car ils peuvent choisir de ne pas louer à des membres des Premières Nations, à des personnes recevant l'aide au revenu ou à des familles.

« Les propriétaires ont tellement de pouvoir concernant la location de leur logement. Les personnes recevant l'aide au revenu racontent qu'elles ont dû faire des offres pour obtenir un logement, c'est-à-dire [payer] un montant supplémentaire en plus du dépôt de garantie. La qualité des logements est inférieure aux normes. Nos familles à faible revenu

paient des loyers très élevés. Cependant, les propriétaires n'ont pas pour obligation de s'assurer qu'il n'y a pas de moisissure dans le logement ou d'autres vices semblables. Il en va de la santé et du bien-être de nos enfants autochtones. » (Travailleur communautaire, séance intersectionnelle en anglais)

L'éducation et la formation devraient s'adresser aux décideurs, aux travailleurs du domaine du logement, aux travailleurs de l'aide sociale, à la police et aux propriétaires. La formation pourrait, par exemple, inclure un soutien aux fournisseurs de services en matière de suivi lorsqu'une personne a signalé une situation de survie ou un traumatisme. L'éducation et la défense d'intérêts pourraient être plus faciles en donnant plus de responsabilités aux personnes qui ont connu l'itinérance ou qui ont des besoins divers, car elles connaissent parfaitement les besoins. Elles pourraient, par exemple, gérer leurs propres services, fournir des informations ou des conseils sur l'allocation de fonds et les stratégies de financement ou jouer un rôle de consultant auprès des décideurs.

En bref, il est nécessaire de mettre en place des programmes qui sont pertinents, culturellement adaptés et communautaires, qui tiennent compte des traumatismes et qui sont dirigés par des Autochtones. Ces programmes permettraient d'éviter et de combattre la stigmatisation à l'encontre des membres des Premières Nations sans abri. Cela est d'autant plus important que les membres des Premières Nations qui vivent dans l'insécurité en matière de logement sont souvent victimes de racisme hors de leur communauté, notamment de la part des propriétaires.

Programmes dirigés par des Autochtones

La section ci-dessus traite de la stigmatisation à laquelle font face les membres des Premières Nations hors de leur communauté. Les participants aux séances de mobilisation ont indiqué que les programmes dirigés par des Autochtones sont essentiels pour réduire la stigmatisation et les obstacles à l'accès aux services. Un soutien culturellement sûr n'est pas toujours une priorité pour les organismes non autochtones. Les citations ci-dessous soulignent le défi auquel les travailleurs communautaires autochtones peuvent être confrontés lorsqu'ils offrent un soutien particulier aux Autochtones.

« Lorsque je m'occupe d'une mère célibataire ayant cinq enfants et que je défends les intérêts de cette famille, on m'accuse de favoritisme parce que je suis Autochtone. On ne considère pas le fait que je ne fais que le travail pour lequel j'ai été embauchée. Pour fournir des services culturellement sûrs et empathiques, il faut une personne autochtone. Ces services doivent être fournis, interprétés et mis en œuvre par un personnel autochtone. » (Travailleur communautaire, séance intersectionnelle en anglais)

« Atlohosa est un organisme dirigé par des Autochtones. Ainsi, mener des initiatives en milieu urbain, hors d'une communauté de Première Nation, est un droit autochtone. J'ai l'impression que toutes ces discussions aboutissent à la question de la sécurité. Nous voulons nous assurer que les personnes vulnérables se sentent en sécurité de recevoir des

services, de s'exprimer et de trouver des services sans être jugées. Le racisme systémique, c'est tout simplement très fluide dans notre communauté. » (Travailleur communautaire, Sud de l'Ontario)

Au cours d'une discussion, un participant a parlé du succès d'un programme d'aide géré par sa bande, qui a aidé des membres à obtenir un logement hors de la communauté.

« Nous offrons un programme d'aide destiné aux membres de la bande. Il est financé par nos propres fonds et par des fonds fédéraux provenant d'entreprises. J'ai versé le premier mois de loyer et un dépôt en cas de dommages. C'était le seul obstacle des futurs locataires. [...] Je sais que nous avons dit à plusieurs reprises que le financement était un problème. Nous avons en quelque sorte pris les choses en main en utilisant certains avantages agricoles pour aider des membres à payer le dépôt de garantie. Il existe un plafond par membre. Je sais que ce système ne convient pas à tout le monde, mais il pourrait être une façon pour l'APN de distribuer des fonds directement aux Premières Nations. » (Travailleur communautaire, Alberta)

Les programmes offerts à l'extérieur de la communauté qui fournissent un soutien aux membres des Premières Nations, qui sont culturellement sûrs et qui peuvent fournir des services et des soins correspondant aux besoins particuliers des Premières Nations, sont essentiels pour lutter contre la stigmatisation.

Besoins, considérations et défis pour réduire l'itinérance

- Besoin de programmes dirigés par des Autochtones.
- Besoin de soins culturellement sûrs et tenant compte des traumatismes pour les sans-abri des Premières Nations.
- Manque d'infrastructures de logement dans les communautés des Premières Nations.
- Manque de terrains pour construire de nouvelles infrastructures de logement dans les communautés des Premières Nations.
- Besoin d'un financement fédéral pour fournir et entretenir des logements sécuritaires parmi les Premières Nations.
- Besoin de fournir une éducation et une formation aux fournisseurs de services à l'extérieur des communautés afin de prévenir la stigmatisation liée à l'itinérance des membres des Premières Nations.

Rôle des Premières Nations dans le soutien aux membres sans abri

Fourniture de logements et listes d'attente

Les membres des groupes de discussion ont indiqué plusieurs domaines dans lesquels les dirigeants et les gouvernements des Premières Nations pourraient concentrer leurs efforts pour améliorer les conditions de logement de leurs membres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des

communautés. Tout d'abord, les participants ont soulevé à plusieurs reprises des préoccupations concernant les conditions de logement inférieures aux normes dans les communautés. Une grande partie du parc de logements des communautés des Premières Nations est trop vétuste et trop petit. Dans certains cas, il présente un risque pour la santé et la sécurité des occupants. Ils ont aussi souligné les défis auxquels les membres des Premières Nations sont confrontés lorsqu'ils essaient de maintenir la qualité des logements dans les communautés. Le financement pour la construction et l'entretien des maisons est extrêmement limité. Il peut être très difficile et déroutant d'obtenir un financement adéquat. De plus, l'augmentation importante du coût des matériaux de construction rend difficile la construction et l'entretien des maisons pour les communautés.

De nombreux participants considéraient que la nécessité d'agrandir et d'entretenir le parc de logements pourrait être une perspective économique importante pour les communautés des Premières Nations. Selon eux, il serait bénéfique pour les Premières Nations de mettre en place des programmes pour former les membres de leurs communautés à la construction et à l'entretien des maisons.

« Si nous pouvions former des membres de notre communauté, ils pourraient décrocher des emplois pour construire des maisons. Nous serions en mesure aussi de créer de l'emploi. C'est un moyen de lutte contre l'itinérance à double avantage. » (Travailleur communautaire, Alberta)

« Nous avons besoin d'un programme de formation hybride pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes. [...] Il ne s'agirait pas seulement d'une formation professionnelle : cela permettrait aussi de construire des logements pour les adultes. » (Travailleur communautaire, Québec)

Les avantages de ces plans seraient multiples. Ils permettraient d'agrandir le parc de logements et d'améliorer sa qualité, tout en offrant une formation professionnelle et des emplois aux membres de la communauté et en gardant les revenus du logement et de la construction au sein de la communauté. Un autre participant a également fait remarquer que ce modèle donnerait un but, une orientation et de l'espoir aux jeunes des Premières Nations dans leur communauté. Les participants ont également suggéré que les Premières Nations offrent des cours et des ateliers sur l'entretien des maisons afin d'éviter d'avoir à effectuer des réparations plus importantes plus tard. Ils souhaitaient également que les Premières Nations offrent un soutien à des membres de la communauté, par exemple à ceux qui ont de la difficulté à accomplir certaines tâches comme remplir des formulaires.

Les longues listes d'attente pour un logement ont également été soulevées comme étant un problème important pour les membres des communautés. Un travailleur communautaire a fait remarquer que, même lorsque des personnes ayant vraiment besoin d'un logement inscrivent leur

nom sur une liste, l'attente est bien trop longue et il n'y a aucune garantie qu'elles en obtiennent un.

« Nous comptons environ 600 personnes sur la liste d'attente pour un logement. »
(Travailleur communautaire, Alberta)

« Dans les réserves, j'estime qu'il faudrait des investissements pour commencer à s'attaquer à l'arriéré et à la longue liste d'attente pour un logement. » (Travailleur communautaire, Saskatchewan)

« Lorsque nous construisons des infrastructures, nous construisons en fonction de besoins immédiats. Quand vous avez une liste de 16 familles qui attendent une maison, vous devez aussi regarder le taux de croissance. Il faut en tenir compte dans tous les programmes de financement qui sont élaborés. » (Dirigeant, Nouvelle-Écosse)

« Vous ne pouvez même pas penser à ces nombres tellement ils sont élevés. J'habite dans ma réserve [...] nous avons une très longue liste d'attente pour des maisons et des logements individuels. » (Travailleur communautaire, Manitoba)

Pour les membres de la communauté qui demandent un soutien, une longue liste d'attente est également un facteur dissuasif dans leur décision de quitter la communauté, car ils ne pensent pas recevoir une aide rapidement.

Les problèmes liés au manque de logements, d'emplois et de services de soutien amènent souvent des membres des Premières Nations à quitter leur communauté pour tenter de trouver un logement dans un centre urbain. Les membres des Premières Nations ressentent de façon plus aiguë les problèmes qui touchent le marché du logement, tels les loyers élevés et en constante augmentation, la faible offre de logements et les rénovations.

Soutien adapté à la culture

Un grand nombre des participants aux groupes de discussion étaient des employés de programmes de lutte contre l'itinérance destinés aux Autochtones vivant en milieu urbain. Ils ont décrit le travail important qu'ils accomplissent quotidiennement. Dans de nombreux cas, ils font partie des services de première ligne offerts aux membres des Premières Nations vivant en milieu urbain qui tentent d'obtenir un soutien. Le fait de pouvoir fournir un soutien culturellement adapté aux membres des Premières Nations vivant hors de leur communauté est considéré comme un facteur clé dans la capacité d'accéder à un logement sécuritaire et d'y rester. De nombreux participants ont parlé de la nécessité d'embaucher des Autochtones pour occuper les postes qui sont en contact direct avec les membres des Premières Nations. Certains organismes non autochtones n'adoptent pas une approche tenant compte des traumatismes avec leurs clients autochtones, ce qui les empêche de comprendre les approches autochtones relatives à la santé mentale. Une approche autochtone relative à la santé mentale valorise le bien-être physique, affectif, spirituel et économique, ainsi que le bien-être mental. Les organismes non autochtones

pourraient surmonter cet obstacle en formant leur personnel et en élaborant des politiques fondées sur des approches tenant compte des traumatismes. L'embauche d'un plus grand nombre d'Autochtones permettrait aux fournisseurs de services d'élaborer des programmes adaptés à la culture :

« Il est difficile d'effectuer ce type de changement, car il n'y a pas d'équité lorsqu'il s'agit d'embaucher des Autochtones pour occuper ces fonctions. L'embauche se fait dans le cadre d'une approche occidentale. Pour offrir des services culturellement sûrs et empathiques, il faut une personne autochtone. Ces services doivent être fournis, interprétés et offerts par du personnel autochtone. » (Travailleur communautaire, séance intersectorielle en anglais)

« À Medicine Hat, le refuge pour femmes ne possède pas de personnel autochtone ni de formation sur les traumatismes. Par ailleurs, le refuge mixte n'est pas sûr pour les femmes. Nous avons besoin d'un refuge pour femmes autochtones administré par des Autochtones. » (Travailleur communautaire, séance nationale).

Un soutien et un partenariat entre des communautés des Premières Nations et le personnel autochtone de programmes de lutte contre l'itinérance travaillant en milieu urbain est un projet que de nombreux participants ont appelé de leurs vœux. D'autres participants souhaitaient que l'on fournisse un soutien aux membres des Premières Nations vivant en milieu urbain qui luttent contre l'insécurité en matière de logement en construisant davantage d'installations adaptées à un mode de vie transitoire, par exemple de la ville à la Première Nation :

« J'aimerais que ce groupe comprenne que, bien qu'il y ait certainement un besoin de logements abordables, nous sommes face à un problème national. Un grand nombre de personnes qui sont de passage le sont par choix. Elles voyagent pour rendre visite à des familles et nombre d'entre elles ne veulent pas être nécessairement liées à un bail dans une communauté. Medicine Hat va lancer un système de foyer. La ville compte construire un nouveau foyer à Medicine Hat pour la communauté de passage. Ce foyer sera une solution très pratique pour les personnes qui ne souhaitent pas que le gouvernement recueille leur nom et qui veulent continuer de se déplacer d'un endroit à l'autre. La construction de foyers pour les personnes qui ont choisi d'être de passage serait une autre méthode de lutte contre l'itinérance. » (Travailleur communautaire, séance nationale)

Défense d'intérêts et établissement de relations

Les participants ont estimé qu'il fallait renforcer les relations entre les Premières Nations, les organismes d'aide aux sans-abri et/ou les gouvernements.

« Nous devons établir des relations avec les nations locales pour trouver des moyens plus efficaces de soutenir les membres vivant en milieu urbain. C'est indispensable car ces personnes passent à travers les mailles du filet. » (Travailleur communautaire, Alberta)

« Ce serait bien s'il y avait plus de relations délibérées établies avec des communautés des Premières Nations dans les centres urbains, en particulier à Toronto. Ce serait bienvenu. » (Technicien, Sud de l'Ontario)

« Nous devons améliorer les relations avec les groupes et les organismes qui travaillent directement avec les sans-abri et les membres des communautés qui sont en situation d'itinérance. » (Travailleur communautaire, Québec)

Les participants souhaitent que les dirigeants des Premières Nations encouragent les gouvernements à changer des systèmes à tous les niveaux de gouvernement.

« Les Premières Nations doivent demander au gouvernement de rendre des comptes sur le nombre de solutions existant au pays qui respectent toutes les diverses communautés autochtones. » (Travailleur communautaire, séance nationale)

« Il faut négocier avec les organismes gouvernementaux, au nom des communautés, pour que des fonds soient alloués à chaque nation au Canada sous la forme de subventions ouvertes, qui permettent aux communautés de désigner leurs besoins principaux. » (Dirigeant, Québec)

Les participants ont également souligné la nécessité d'effectuer davantage de recherches sur l'itinérance dans les communautés des Premières Nations. Étant donné que, selon de nombreux participants, l'itinérance chez les Premières Nations est souvent un problème invisible, il faudrait déployer davantage d'efforts pour mieux cerner ce problème. Les participants ont indiqué qu'il est difficile, en tant que travailleur du domaine du logement, d'obtenir des données précises sur le nombre de sans-abri (données démographiques), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés. Les participants ont expliqué qu'il est souvent difficile d'obtenir des données exactes tout en respectant la vie privée des personnes en situation d'itinérance. Cependant, fait évident sous-jacent est que les Premières Nations ne peuvent pas s'attaquer à la crise de l'itinérance sans avoir préalablement une idée précise des personnes concernées. Selon les participants :

« Il est nécessaire d'entreprendre des recherches pour recueillir des données de base. Vous ne pouvez pas prendre des mesures si vous ne connaissez pas la situation. Il faut écouter les personnes que vous servez, tenir à jour un registre de données et présenter ensuite un rapport fondé sur des données à la communauté pour lui montrer la situation. » (Travailleur communautaire, Colombie-Britannique)

« Nous n'avons pas de système permettant de recenser les personnes sans abri dans nos communautés. Nous nous contentons de les inscrire sur la liste d'attente d'un logement

avec toutes les autres personnes qui ont besoin d'un logement ou d'un soutien. Nous devons les identifier et déterminer leurs besoins afin de trouver une meilleure façon de les aider. Il faut également respecter leur vie privée lorsque l'on recueille des renseignements. Il faut aussi défendre les intérêts des personnes vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il est difficile d'avancer des faits lorsqu'on ne connaît pas la situation réelle. Cela peut créer la confusion. » (Technicien, Nouvelle-Écosse)

En bref, vous ne pouvez pas résoudre un problème dont vous ne connaissez pas l'ampleur. Il est également primordial d'établir une relation de confiance avec les membres de la communauté concernant l'usage de ces données. Il convient de noter que toute recherche menée dans ce domaine doit être conforme aux principes PCAP[®], qui établissent pour les communautés la nécessité de contrôler toute recherche menée dans leur périmètre (CGIPN, s. d.).

En conclusion, il existe des problèmes permanents de logements non conformes aux normes au sein des Premières Nations en raison d'un financement inadéquat pour la construction et l'entretien des logements. Les listes d'attente pour un soutien et un logement sont un problème chronique qui dissuade encore plus les personnes vivant dans l'insécurité en matière de logement de chercher du soutien. Cependant, il existe une possibilité de renforcer les capacités des membres de la communauté. Pour régler les problèmes de logement, de formation professionnelle, de création d'emplois et d'entretien des maisons, l'organisation d'ateliers pourrait faire partie d'une solution qui, par la suite, permettrait de résoudre de nombreux autres problèmes au sein des Premières Nations.

Les participants ont également soulevé des questions centrées sur le milieu urbain. Dans les centres urbains, il faudrait davantage de services, de soutiens culturellement pertinents et de soins tenant compte des traumatismes propres aux Autochtones. Des partenariats entre les organismes et les communautés autochtones urbains faciliteraient ces améliorations. En outre, il convient d'envisager d'autres solutions pour les personnes de passage, par exemple des foyers dirigés par des Autochtones.

En fin de compte, on encourage les dirigeants des Premières Nations à demander un changement systémique à tous les niveaux de gouvernement : fédéral, provincial, territorial et municipal. Ce plaidoyer devrait également englober une augmentation de la recherche afin d'obtenir des données plus précises sur l'itinérance parmi les Premières Nations, en particulier des recherches propres une communauté pour mieux renseigner les services de soutien locaux.

Rôle des Premières Nations dans le soutien offert aux membres sans abri
<ul style="list-style-type: none">• Problèmes de logements inférieurs aux normes chez les Premières Nations.• Un financement insuffisant pour construire et entretenir des logements.

- La possibilité de renforcer les capacités des Premières Nations grâce à une formation axée sur les compétences et à la création d'emplois pour les membres des Premières Nations dans le domaine de la construction et de l'entretien des habitations.
- Offrir des ateliers d'entretien de logement aux membres des Premières Nations.
- Les listes d'attente pour obtenir un soutien et un logement dans les communautés dissuadent les membres des Premières Nations de chercher un soutien.
- Problèmes propres au milieu urbain : besoin de plus de services, de soutiens culturellement pertinents et de soins tenant compte des traumatismes propres aux Autochtones.
- Nécessité d'établir des partenariats entre les organismes et les communautés autochtones urbains.
- D'autres moyens pour accueillir les personnes de passage, par exemple des foyers dirigés par des Autochtones.
- Les dirigeants des Premières Nations devraient demander un changement systémique à tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, municipal, etc.).
- Effectuer plus de recherches pour recueillir des données sur l'itinérance parmi les Premières Nations (en particulier dans les communautés pour évaluer le nombre de personnes dans cette situation) et mieux renseigner les travailleurs des services de soutien.

Rôle des gouvernements dans la réduction de l'itinérance

Financement d'urgence

Dans toutes les discussions, les participants ont indiqué que le manque d'accès au financement était un obstacle à la réduction de la crise de l'itinérance. Le gouvernement du Canada compte des ministères qui sont chargés de fournir un soutien pour la construction et l'entretien de logements communautaires. Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille en collaboration avec des partenaires en vue d'améliorer l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Sa vision est « d'appuyer et d'habiliter les Autochtones afin qu'ils puissent offrir de façon indépendante des services et aborder les différentes conditions socio-économiques au sein de leurs communautés » (gouvernement du Canada, 2022). Selon un rapport de 2019 de l'ONU présenté à l'Assemblée générale, plus de 25 % des membres des Premières Nations vivant dans des réserves au Canada font face à des problèmes, tels que le surpeuplement et l'absence de plomberie intérieure, qui contribuent à des « conditions déplorable » (Assemblée générale des Nations Unies, 2019). Le manque de financement et les critères d'attribution restrictifs sont autant d'obstacles qui empêchent de prendre en compte de nombreux facteurs socioéconomiques contribuant à l'itinérance, tels que le manque d'accès à des

logements abordables, le manque d'accès aux services de santé, les faibles revenus qui ne permettent pas de suivre le rythme de l'inflation et la discrimination disproportionnée à laquelle font face les Premières Nations. Pour que les Premières Nations puissent s'attaquer adéquatement aux nombreux obstacles auxquels sont confrontés leurs membres dans les communautés, il faudrait une abondance de ressources, ainsi que la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins et appliquer des solutions ancrées dans les valeurs et la réalité de chaque Première Nation et chaque situation.

Au cours des discussions, les membres et les défenseurs des Premières Nations ont demandé des exigences de financement moins restrictives pour permettre aux communautés de décider de l'affectation des fonds. Bien que le gouvernement du Canada reconnaisse le besoin urgent de logements abordables pour les personnes vulnérables, selon l'Initiative pour la création rapide de logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la « paperasserie » peut souvent empêcher les Premières Nations de répondre à des besoins plus pressants, comme le logement, en raison des exigences liées aux subventions. De plus, des discussions est ressortie la nécessité d'assurer un flux de financement efficace pour répondre aux besoins immédiats des communautés. Durant la discussion organisée dans le Nord de l'Ontario, un participant a déclaré :

« L'Initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral n'est pas très rapide en ce qui concerne le prêt hypothécaire canadien et le logement. Quelques initiatives pour la création rapide de logements ont toutefois fourni des fonds relativement rapidement. Lors de la pandémie, nous avons vu vraiment comment des communautés pouvaient construire des installations d'isolement relativement rapidement. Comment pouvons-nous accepter des maisons d'usine et des éléments semblables? En essayant d'inciter les entreprises à en créer. Bien qu'il demeure des problèmes à ce niveau, c'est encore possible. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

La pandémie de COVID-19 a exacerbé la situation des communautés des Premières Nations qui étaient déjà débordées. Les participants ont dit avoir besoin de plus d'aide du gouvernement pour y faire face. La pandémie a eu un impact disproportionné sur la santé et la sécurité des Premières Nations, comme l'a souligné un participant :

« Compte tenu des effets de l'itinérance et de la présence de plusieurs personnes dans de petits logements, nous avons constaté une augmentation du nombre de cas de COVID-19. Lorsqu'une personne contractait la COVID-19, tous les autres occupants de la maison étaient aussi infectés. Ainsi, la propagation de la maladie est beaucoup plus rapide dans ce type d'espace de vie plus restreint. » (Technicien, Alberta)

« L'itinérance est l'absence d'un foyer et d'un endroit sûr pour soi ou sa famille. Comme vous le savez, l'insécurité en matière de logement, c'est passer d'un canapé à l'autre chez des membres de la famille ou des amis. Quel est son impact dans nos communautés?

Ainsi, nous avons un nombre anormalement élevé de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Nous avons des problèmes dépendance. La violence est présente. Et tous ces problèmes n'ont fait qu'augmenter considérablement à cause de la COVID-19 et du manque d'endroits sûrs pour loger les personnes. » (Travailleur communautaire, Alberta)

Les membres et les défenseurs des Premières Nations ont signalé le besoin d'un financement immédiat pour s'attaquer de toute urgence à la crise de l'itinérance; une crise qui a été exacerbée par les effets néfastes de la pandémie. Le taux le plus élevé de personnes à faible revenu se trouve dans les réserves au Canada (Statistique Canada, 2021). Comme l'ont souligné les participants de la séance du Nord de l'Ontario, ils vivaient déjà une situation d'urgence avant la COVID-19. Le déploiement rapide d'une aide d'urgence rendue largement accessible en raison de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait suivant : en cas de crise, le gouvernement canadien est capable de distribuer rapidement des fonds aux personnes et aux communautés, tout en se heurtant à des obstacles relativement faibles.

« Pendant la pandémie de COVID-19, certaines communautés, en fonction de leur relation avec SAC, ont réussi à obtenir rapidement des fonds pour faire face à la pandémie. Il est donc possible d'obtenir une certaine souplesse. Nous pouvons parvenir à obtenir des fonds qui peuvent être reportés d'une année à l'autre, ce qui était auparavant impossible. Je pense qu'il n'est pas impossible pour un gouvernement de travailler rapidement. Parfois, travailler rapidement est même plus efficace que la mise en place de divers mécanismes de responsabilité. Par conséquent, il y a eu des précédents qui peuvent servir d'exemple. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Les participants ont également fait part de leurs inquiétudes quant au manque intentionnel de financement, mentionnant l'héritage permanent du colonialisme au Canada. Un participant a déclaré :

« Je crois vraiment que le manque de financement pour lutter contre l'itinérance est une tactique volontaire du gouvernement pour nous maintenir dans une situation perpétuelle de paternalisme. Nous allons nous occuper de vous en une seule phrase lorsque nous parlerons de financement. Le financement que les parents devraient recevoir pour élever (leurs enfants) parce qu'ils vivent dans la pauvreté... Les Services à l'enfance et à la famille finissent par verser plus de fonds à d'autres personnes pour s'occuper de nos enfants. S'ils donnaient tout simplement ces fonds à la famille au tout début. Si j'avais quelque chose à dire, ce serait qu'il ne s'agit pas d'une chance : c'est juste la façon dont les choses se passent. Je pense que c'est une tactique intentionnelle pour nous maintenir dans une situation particulière. » (Technicien, Alberta)

Revendications territoriales et acquisition de terres

Les participants ont indiqué que le processus d'acquisition de terres par l'intermédiaire des revendications territoriales est beaucoup trop lent. Il constitue un obstacle à la création d'un plus grand nombre de logements. Les participants ont établi un lien entre le plaidoyer en faveur de processus plus rapides pour ajouter des terres aux réserves et l'activisme entourant le mouvement Land Back.

« J'estime que l'un des principaux problèmes est le manque de ressources, le manque de terrains. Cela conduit les communautés, en particulier celles qui en sont capables, à acheter leurs propres terres. Cependant, il y a ensuite le processus incontournable d'ajout aux réserves de sept ans, qui constitue un autre obstacle pour avoir des ressources ou un terrain pour construire des maisons ou des appartements. Je pense que c'est un élément dont il faut tenir compte, tout comme les processus bureaucratiques qui empêchent vraiment nos communautés d'apporter des changements. Il faut changer les délais pour pouvoir réagir rapidement face aux situations qui peuvent être bénéfiques aux communautés. » (Membre d'une communauté, Nouveau-Brunswick)

En outre, une fois le terrain acquis, les Premières Nations doivent franchir d'autres obstacles bureaucratiques avant de pouvoir commencer à construire des logements.

« Je voulais signaler que la planification de l'utilisation des terres est importante. Je suis vraiment d'accord avec l'intervenant précédent qui a parlé de la planification de l'utilisation des terres. Cela prend beaucoup de temps à Services aux Autochtones Canada pour travailler avec nous à la planification des lotissements en vue de construire des logements et des infrastructures adéquats. » (Dirigeant, Manitoba)

La crise du logement est entretenue par des politiques coloniales qui empêchent les Premières Nations de soutenir pleinement et adéquatement leurs membres qui cherchent un meilleur logement.

« Ils veulent contrôler. Par conséquent, ils veulent savoir ce que vous faites, comment vous le faites. Et lorsque vous êtes sur le point d'agir, combien de temps cela va leur prendre de temps pour répondre et quelles seront leurs exigences de financement pour le projet? Si vous voulez dépenser ces fonds, ils veulent savoir où chaque dollar va être dépensé. C'est un moyen de contrôle. Il n'y a pas de flexibilité, il n'y a rien. Plutôt que d'agir de cette façon, il faut donner le financement à une Première Nation et lui dire qu'elle peut construire son logement comme elle l'entend. C'est vraiment de cette façon que les choses devraient se passer. Nos communautés ont les capacités de prendre soin d'elles-mêmes. Ce n'est actuellement pas perçu de cette façon par le gouvernement. Nous ne devrions pas avoir à subir ce contrôle. Mais c'est le système colonial qui le veut. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« Il est temps de prendre des mesures pour régler ce problème. Le colonialisme est un gros problème. Il vient du passé. Il s'agit d'un problème structurel. En réalité, le gouvernement ne va rien changer. Comment faire? » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« L'itinérance est un symptôme du colonialisme; le reste du Canada s'est enrichi sur le dos des peuples autochtones. » (Dirigeant [gardien du savoir], séance nationale)

« Le manque de financement est une mesure intentionnelle du gouvernement pour nous maintenir sous un règlement paternaliste et pour nous garder dans une situation de dépendance. » (Travailleur communautaire, Alberta)

L'itinérance est un symptôme du colonialisme. Cela signifie qu'il faut des programmes qui lient les gens à la terre et à la communauté, d'autant plus que l'insécurité en matière de logement à laquelle sont confrontés les membres des Premières Nations est souvent le résultat d'un déplacement, d'une exclusion économique ou d'un traumatisme intergénérationnel. Ainsi, les gouvernements doivent augmenter leur financement, le rendre plus flexible et le verser rapidement. Cette question est urgente et exacerbée par la pandémie de COVID-19. Étant donné que les soutiens liés la COVID-19 ont été facilement accessibles tout au long de la pandémie, les soutiens accordés aux sans-abri des Premières Nations devraient être fournis tout aussi rapidement. De plus, les processus d'ajouts aux réserves devraient être améliorés et les obstacles bureaucratiques survenant une fois les terres acquises devraient être réexaminés. Enfin, les mesures de soutien devraient tenir compte des besoins des membres des Premières Nations vivant diverses situations et fournir des espaces sûrs aux personnes connaissant l'insécurité en matière de logement, d'autant plus que beaucoup ont été victimes de tensions et de racisme de la part des propriétaires.

Logements abordables et lutte contre la discrimination sur le marché du logement

Au Canada, les trois niveaux de gouvernement se partagent la responsabilité du logement. Au niveau fédéral, il existe des protections contre la discrimination dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Loi sur la stratégie nationale du logement* qui protègent les Premières Nations. La *Loi* et la *Charte* renferment des protections pour garantir le droit à la non-discrimination. Des protections supplémentaires sont prévues dans les codes du logement et les lois sur les locataires des provinces et des territoires, ainsi que dans les lois municipales.

En 2019, le parlement a adopté la *Loi sur la stratégie nationale du logement*, qui affirme que l'accès à un logement adéquat est un droit humain. Elle protège les personnes à la recherche d'un logement contre toute discrimination fondée sur leur identité et d'autres critères, tels que le lieu de naissance et la situation familiale. Un logement adéquat, dans le contexte de la *Loi*, est défini comme un logement qui :

« offre un mode d'occupation sûr (protection contre l'expulsion arbitraire, la réinstallation forcée ou le harcèlement); est abordable (le coût du logement ne devrait pas constituer un obstacle à la satisfaction d'autres besoins fondamentaux, comme la nourriture); est habitable (sécuritaire, sain, en bon état, avec suffisamment d'espace pour les habitants et une protection contre les éléments); donne accès aux services de base, dont l'eau potable, l'assainissement, le chauffage, l'éclairage et les services d'urgence; est situé à un emplacement sécuritaire et près de l'emploi et des services sociaux de base, comme les services de garde, d'enseignement et de soins de santé; est accessible aux personnes de toutes capacités, en particulier celles qui sont victimes de discrimination ou qui se trouvent en situation de vulnérabilité; est adapté sur le plan culturel (respecte l'expression de l'identité culturelle des habitants et convient à cet égard) » (Statistique Canada, 2021).

Dans toutes les discussions, la discrimination lors de l'acquisition d'un logement a été désignée comme le principal obstacle à l'obtention et à la conservation d'un logement. Les participants ont largement exprimé le besoin d'avoir un accès accru aux services qui favorisent l'acquisition et la garde d'un logement. En outre, les participants ont mentionné la nécessité de renforcer l'application des protections existantes contre la discrimination lors de l'acquisition d'un logement.

Bien que diverses protections soient en place pour protéger les Premières Nations contre la discrimination sur le marché du logement, les expériences vécues par les participants ont mis en évidence des lacunes dans la politique du logement et ses effets sur les Premières Nations.

*« J'ai entendu à plusieurs reprises le cas de mères célibataires qui se sont vu refuser une location par un propriétaire parce qu'elles étaient des mères célibataires recevant l'aide au revenu et parce qu'elles étaient célibataires ou qu'elles n'étaient pas mariées. »
(Travailleur communautaire, séance intersectorielle en anglais)*

*« Lorsque mon fils est allé à l'université, il a habité sur le campus pendant les deux premières années. Ensuite, il a décidé de louer son propre appartement avec l'un de ses amis non autochtones. Je leur ai dit : Faites attention, vous allez être confrontés au racisme. Il est revenu me voir en me disant : Je n'ai trouvé personne pour me louer un appartement. Donc, il a dû sous louer l'appartement chez son ami non autochtone. »
(Travailleur communautaire, Alberta)*

Même lorsqu'une personne a obtenu un logement, les tensions avec le propriétaire peuvent créer une insécurité en matière de logement.

« On compte beaucoup de différends entre les locataires et les propriétaires. Les locataires finissent par se faire renvoyer. Cela aiderait les locataires s'il existait plus de

services pour assurer une médiation entre les propriétaires et les locataires. » (Technicien, Yukon)

Bien qu'il existe des mécanismes de médiation pour aider à régler les différends entre les locataires et les propriétaires et des lois pour empêcher les expulsions injustifiées, les Premières Nations éprouvent encore parfois de la difficulté à acquérir et à conserver un logement.

Même si la *Loi sur la stratégie nationale du logement* considère l'accès à un logement abordable comme un droit humain, certaines Premières Nations ne bénéficient pas de cet accès en raison d'un manque de logements abordables. Un participant a déclaré :

« Beaucoup de personnes essaient de trouver un logement, en particulier un logement abordable. Nous avons besoin de plus de logements abordables. Nous avons besoin d'organismes qui sont plus réceptifs à la situation des [personnes] vivant sous le [seuil] de pauvreté et qui offrent ce type de services sociaux. Plus de fonds pour le loyer pour trouver un logement. » (Travailleur communautaire, Saskatchewan)

Un autre participant a déclaré que le coût élevé des loyers conduisait à l'insécurité en matière de logement. Cette situation peut amener certains membres des Premières Nations à retourner vivre dans leur communauté.

« En ce moment, les loyers sont épouvantables. Ainsi, ils retournent dans leur réserve. C'est une situation semblable à une porte tournante. » (Travailleur communautaire, Alberta)

« En ce moment, nous comptons un grand nombre d'enfants adultes qui vivent avec leurs parents dans des maisons de la communauté. C'est parce qu'il n'y a pas d'autres maisons. Ce n'est pas par choix. C'est le seul endroit où ils peuvent vivre. Nous devons également examiner cet aspect de l'itinérance. » (Dirigeant, Sud de l'Ontario)

Les membres des Premières Nations qui cherchent de l'aide en matière de médiation des différends peuvent faire appel aux organismes propriétaires-locataires de leur province ou de leur municipalité ou soumettre leur cas au Tribunal canadien des droits de la personne. En fin de compte, il faudrait mettre en place des mécanismes de règlement des différends qui sont mieux équipés pour répondre aux besoins des Premières Nations. Bien que la *Charte* et la *Loi sur la stratégie nationale du logement* prévoient des protections contre la discrimination et que de nombreux organismes provinciaux réglementent les modalités juridiques entre les personnes à la recherche d'un logement et les propriétaires, il existe un écart évident entre l'intention de ces organismes et les expériences vécues par les membres des Premières Nations. Il est donc nécessaire d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes réglementaires régissant les relations entre les propriétaires et les locataires afin d'éliminer les préjugés explicites et implicites des personnes et des institutions. Il est essentiel de créer un marché du logement inclusif et capable de répondre adéquatement aux besoins des Premières Nations.

Rôle du gouvernement dans la réduction de l'itinérance

- L'itinérance est un symptôme du colonialisme.
- Besoin d'un financement gouvernemental accru et plus souple pour les Premières Nations.
- Soutiens particuliers face à la COVID-19.
- Besoin urgent d'un financement immédiat et d'une réponse qui soit aussi facilement accessible que l'étaient les fonds d'urgence versés pour lutter contre la COVID-19.
- Besoin d'améliorer et d'accélérer les processus d'ajouts aux réserves.
- Besoin d'atténuer les obstacles bureaucratiques une fois le terrain acquis.
- Besoin d'améliorer les mécanismes de règlement des différends entre les propriétaires et les locataires pour lutter contre le racisme institutionnel.

Rôle des partenariats dans la lutte contre l'itinérance

Soutien aux membres des Premières Nations vivant hors de la communauté

Les participants ont énuméré les avantages des partenariats qui pourraient être établis pour lutter contre l'itinérance, ainsi que les obstacles inhérents à l'établissement de ces partenariats. Dans le contexte en question, les partenariats concernent les relations entre les Premières Nations, les fournisseurs de services hors de la communauté et les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux. Le rôle le plus important des partenariats mentionnés durant les discussions est la capacité de résoudre les problèmes auxquels font face les membres des Premières Nations vivant à l'extérieur de la communauté, en particulier ceux qui sont incapables d'accéder à un logement culturellement pertinent et à des services sociaux qui tiennent compte des divers facteurs d'identité dans la prestation des services. Un participant a expliqué ce rôle :

« Si un grand nombre de ces partenariats venaient à être officialisés, ils devraient permettre aux personnes d'avoir accès sans problème aux services. Car le problème, c'est l'accès aux services. Ces partenariats combleraient un manque pour les personnes qui n'ont pas accès à un financement hors de la réserve. Nous devrions avoir accès aux services comme tout le monde. » (Travailleur communautaire, Nouvelle-Écosse)

Les partenariats entre les Premières Nations et les fournisseurs de services à l'extérieur de la communauté qui offrent un soutien aux membres des Premières Nations sans abri aident à combler les manques auxquels font face ces derniers qui vivent loin de leur Première Nation. Ils pourraient également aider à combler les manques auxquels font face les membres non-inscrits de la communauté, qui sont considérés comme des membres de la communauté ou des parents, mais qui n'ont pas accès aux fonds et aux programmes alloués par la bande. Ces manques font partie des séquelles de la colonisation, que les conseils de bande ne sont parfois pas en mesure de

comblent à cause de politiques extérieures ou imposées (par exemple la *Loi sur les Indiens* et les exigences relatives au quantum sanguin pour être un membre admissible de la bande). Une participante a souligné l'importance d'assurer l'accès aux membres non-inscrits des Premières Nations, en affirmant que :

« On compte beaucoup d'enfants qui grandissent dans les réserves qui sont membres de la communauté mais pas de la bande. Dans dix ans, cette situation constituera un énorme problème dans certaines de nos communautés. On en arrivera à un point où il sera difficile de déterminer. Il y a beaucoup de nouvelles personnes dans les communautés qui sont autochtones. Il devrait exister un certain type de propriété ou de programme pour eux. Il y a un risque de division sur le plan de la citoyenneté. Je me souviens des débats houleux sur les bénéficiaires admissibles qui ont eu lieu il y a quelques années. Cela a été une tâche horrible pour l'APN, le conseil tribal et la communauté d'essayer de régler ce problème. Si cette question revient sur le tapis, il sera encore difficile de la régler. »
(Travailleur communautaire, Nouvelle-Écosse)

Les partenariats entre les Premières Nations et les fournisseurs de services extérieurs à la communauté peuvent aider à répondre aux besoins des membres des Premières Nations non-inscrits qui ne sont pas toujours admissibles aux fonds alloués par la bande. Ils permettent aux membres des Premières Nations non-inscrits d'accéder à des services de soutien, tels un refuge de sans-abri et des services sociaux, qui ne sont pas particulièrement offerts aux membres d'une Première Nation. Bien que cette question ne relève pas directement du Plan d'action contre l'itinérance de l'APN, elle est mentionnée parce qu'il s'agit d'une préoccupation qui a été soulevée par plusieurs participants.

Soutiens globaux

Un autre rôle des partenariats évoqué dans les discussions serait de faciliter le développement d'un financement global pour les communautés grâce à une relation entre les ministères fédéraux et provinciaux et les fournisseurs de services. Ce type de partenariat permettrait également d'allouer les fonds au cas par cas. Les avantages de ce type de partenariat et ses vastes répercussions ont été résumés par un participant qui a expliqué la nécessité de cette relation :

« Je voulais juste décrire ce qu'il se passerait avec plusieurs ministères. Dans le cas où vous ne pouvez pas obtenir un logement d'un seul ministère, si vous ajoutez ce besoin à des besoins relatifs à des problèmes mentaux, de toxicomanie ou autres difficultés sociales, vous pouvez solliciter différents ministères fédéraux et provinciaux pour qu'ils versent chacun un peu de fonds, que vous ajoutez ensuite aux fonds obtenus de fondations et d'organismes sans but lucratif, qui sont prêts aussi à accorder un financement. » (Travailleur communautaire, Nord de l'Ontario).

Au cours des discussions, les participants ont également abordé les obstacles et les limites des partenariats établis avec d'autres organismes. L'un des plus grands obstacles est l'inégalité permanente dans l'accès aux ressources et à un financement. Cette inégalité crée une dynamique de pouvoir entre les communautés des Premières Nations et les fournisseurs de services et les gouvernements non autochtones. Elle rend ainsi difficile l'établissement de partenariats significatifs. En bref, de nombreux participants avaient l'impression que les gouvernements et les fournisseurs de services non autochtones auraient toujours le dessus sur les Premières Nations. La question de l'inégalité a été expliquée plus en détail par l'un des participants :

« Lorsque vous examinez le concept de partenariat, l'un des défis auxquels nous sommes confrontés, qui s'étend à tous les services de soutien et à bien d'autres choses, c'est l'inégalité. Il existe une inégalité importante qui aboutit à un manque de capacités et de ressources. Il en résulte une incapacité à établir un véritable partenariat. Dans le cadre d'un véritable partenariat, il s'agit de personnes, d'organismes ou d'entités qui s'unissent pour travailler ensemble. Ce que je vois le plus souvent, ce sont des Premières Nations qui doivent tendre la main pour que le gouvernement leur donne des fonds ou un financement pour un projet, au lieu d'avoir un montant de ressources adéquat en place pour développer des partenariats. » (Non indiqué, Saskatchewan)

Le participant avait l'impression que le manque de ressources et de capacités décrit dans cette déclaration est le résultat direct de la dynamique de pouvoir inégal qui existe entre les Premières Nations et les gouvernements et les fournisseurs de services non autochtones. Cette dynamique de pouvoir inégal empêche les Premières Nations d'établir des relations significatives avec les gouvernements et les fournisseurs de services non autochtones.

Soutien aux communautés éloignées

Les participants ont également abordé les obstacles auxquels sont confrontées les communautés éloignées qui tentent de d'établir des partenariats et le fait que les services des partenaires ne sont accessibles qu'aux membres qui ont déménagé dans une région proche d'un centre urbain. Un participant a dénoncé ces obstacles et la façon dont la question de la relocalisation s'applique à la fois aux communautés éloignées et aux communautés proches des centres urbains, tout en soulignant la nécessité d'établir davantage de partenariats qui profitent aux régions éloignées et rurales :

« Notre communauté est située au milieu d'une municipalité. Nous avons plus de ressources que les communautés qui sont plus éloignées. Nous avons un refuge en ville, mais les gens préfèrent toujours demeurer dans leur communauté, auprès de leur famille, plutôt que de sortir de la réserve. » (Technicien, Nouvelle-Écosse)

Cet obstacle est exacerbé par le fait que certains membres de la communauté ne veulent pas quitter leur territoire traditionnel et préfèrent être sans abri dans leur communauté plutôt que

d'avoir accès à un refuge et à des services loin de chez eux. En bref, les membres des Premières Nations qui vivent une situation d'itinérance sont obligés de choisir entre rester sans abri sur leur territoire traditionnel ou quitter leur famille et leur communauté pour tenter d'obtenir un soutien dans un milieu urbain. Ainsi, les organismes et ministères gouvernementaux doivent déployer un effort coordonné à tous les niveaux pour aborder de manière holistique la question de l'itinérance parmi les Premières Nations. Des partenariats doivent également être établis dans les régions rurales et éloignées, car celles-ci sont souvent isolées des fournisseurs de services. Cependant, ces partenariats doivent prendre en compte les personnes qui ne vivent pas dans la communauté ou dans la réserve et qui sont sans statut. Pour ces personnes membres ou non des Premières Nations, il faudrait un engagement délibéré entre les Premières Nations, les gouvernements et les fournisseurs de services urbains et ruraux. Enfin, les partenariats doivent être créés dans un souci d'équité, car il existe souvent une différence de pouvoir entre les Premières Nations et les gouvernements et les fournisseurs de services non autochtones. Les Premières Nations ont besoin de ressources pour s'engager pleinement et de manière significative dans des partenariats avec les gouvernements et les fournisseurs de services non autochtones.

Rôle des partenariats dans la lutte contre l'itinérance

- Les partenariats sont particulièrement importants pour les membres non-inscrits des Premières Nations et pour les membres des Premières Nations qui vivent hors de la réserve ou loin de leur Première Nation, car ils leur procure un soutien lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'accéder au soutien de la communauté.
- Une plus grande coordination est nécessaire entre les ordres de gouvernement, les organismes et les ministères.
- Il est nécessaire que les gouvernements et les organismes favorisent l'établissement de partenariats équitables avec les organisations des Premières Nations.
- Des partenariats plus directs entre les Premières Nations, les gouvernements et les fournisseurs de services sont nécessaires, en particulier pour les personnes vivant dans les régions rurales et éloignées.

Besoins des membres de la communauté ayant des identités diverses

Considérer l'itinérance comme un problème familial

Les participants ont exprimé le besoin de considérer l'itinérance comme un problème familial et non pas simplement comme une expérience individuelle. Par exemple, les pères célibataires ont des besoins de soutien distincts. Les participants ont estimé qu'il n'y avait pas suffisamment de fonds pour les pères célibataires autochtones sans abri.

« Nous avons constaté que les hommes sans-abri avec enfants constituaient un groupe qui avait des difficultés à trouver un logement. [...] Personne, à ma connaissance, ne prend les hommes avec des enfants. Ainsi, des pères perdent leurs enfants parce qu'ils n'ont pas d'endroit convenable où habiter. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« Il n'y a pas beaucoup de services pour les pères célibataires dans la ville. Il semblerait qu'ils passent entre les mailles du filet. Nous voyons venir des pères célibataires, mais nous n'avons pas grand-chose à leur offrir. » (Technicien, Alberta)

Les mères célibataires sont tout aussi vulnérables. En plus du refuge, les services de garde d'enfants sont particulièrement importants pour celles ayant des enfants. Les programmes et les efforts de regroupement familial devraient également être inclus dans une stratégie de lutte contre l'itinérance des Premières Nations.

« Dans notre maison pour femmes, nous nous sommes assurés dès le premier jour de négocier – il s'agissait plutôt de plaider – pour que BC Housing nous permette également d'avoir un lieu pour le regroupement familial. Dans une maison pour femmes, beaucoup d'entre elles fuient la violence. Je crois vraiment que la guérison et le soutien viennent lorsqu'elles peuvent être réunies avec leurs enfants » (Travailleuse communautaire, Colombie-Britannique)

Les parents en situation de précarité de logement sont susceptibles de perdre leurs enfants au profit des services de protection de l'enfance. Ces enfants sont par conséquent susceptibles de vivre dans des situations de logement précaires. « Un pourcentage alarmant de 70,5 % de jeunes Autochtones en situation d'itinérance ont eu affaire aux services de protection de l'enfance (Gaetz et al, 2016). Cette réalité doit être vraiment prise en compte et traitée dans le cadre d'une stratégie de lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Enfin, il faudrait augmenter les soutiens aux personnes âgées, car celles-ci accueillent souvent les jeunes générations en situation d'itinérance :

« Il y a beaucoup de refuges qui accueillent les femmes et les enfants, mais aucun ne prendrait des hommes avec leurs enfants. Ainsi, des pères perdent leurs enfants parce qu'ils n'ont pas d'endroit convenable où loger. Quelles que soient les circonstances qui les ont amenés là, ce n'est pas important. À tel point que notre groupe de services sociaux Awashishewiigihiwaywiin a refusé des fonds ou des demandes de la part des gouvernements parce qu'il ne voulait pas s'occuper des pères autochtones avec leurs enfants. » (Travailleur communautaire, Nord de l'Ontario)

« L'itinérance est souvent très liée au contexte social, à la situation familiale et à la pauvreté. Ce que je vois souvent, ce sont des personnes âgées pauvres qui hébergent leurs enfants, leurs petits-enfants et même leurs arrière-petits-enfants pendant deux semaines ou trois mois. » (Dirigeant, séance intersectorielle en français)

Besoins propres au sexe

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il existe un besoin distinct de soutiens et de programmes pour les hommes, en particulier les pères célibataires. De plus, il existe un besoin de refuges pour les femmes autochtones. Bien que le fait d'être membre des Premières Nations n'empêche pas les femmes de chercher des ressources plus générales destinées aux femmes, il arrive que certaines femmes des Premières Nations n'utilisent pas ces ressources en raison de la stigmatisation, du racisme ou du manque de programmes culturellement pertinents. Les programmes qui soutiennent les femmes et renforcent leur estime de soi sont particulièrement importants, car « nombre d'entre elles sont élevées en croyant qu'elles sont inférieures ». (Travailleuse communautaire [gardienne du savoir] de la Colombie-Britannique) Enfin, il faudrait mettre en place des services spécialisés pour la communauté 2ELGBTQQIA+. Il existe un besoin distinct de sécurité dans les bâtiments pour la communauté 2ELGBTQQIA+, c'est-à-dire des refuges ou des programmes d'information propres aux personnes 2ELGBTQQIA+. On constate un manque général d'information et de sensibilisation au sujet des personnes 2ELGBTQQIA+. Par conséquent, une formation et une sensibilisation accrues des travailleurs du secteur du logement et des décideurs à la situation vécue par les personnes 2ELGBTQQIA+ pourraient atténuer la désinformation, réduire la stigmatisation et, en fin de compte, créer des milieux plus sûrs pour cette communauté.

Aller à la rencontre des personnes là où elles vivent

Les groupes de discussion ont souligné à maintes reprises la nécessité d'inclure une certaine souplesse dans les programmes et les soutiens afin d'« aller à la rencontre des personnes là où elles vivent » et d'adapter les soins à leur besoins particuliers. Du point de vue de l'accessibilité, cela signifie qu'il faut construire des refuges en tenant compte de l'accessibilité. Cela pourrait ressembler à des logements adaptés pour les personnes âgées ou handicapées (par exemple, des rampes, des portes plus larges et des comptoirs moins hauts). Du point de vue de la réduction des risques, cela signifie qu'il faut créer des espaces sûrs où les gens peuvent décrire sans crainte leur situation. Il devrait exister des maisons pour des situations d'urgence, par exemple pour les personnes fuyant la violence familiale. Comme l'a dit un participant :

« Nous avons besoin de refuges pour les femmes. Nous avons besoin de refuges pour les hommes. Nous avons besoin de services pour les sans-abri [2ELGBTQQIA+]. Il faut que les personnes qui consomment des substances aient un endroit sûr où aller, à part les [sites de consommation sécurisés]. À Edmonton, nous avons constaté le décès d'une femme dans une poubelle parce qu'elle ne voulait pas aller dans un refuge. Elle a allumé sa cigarette dans la poubelle, et elle n'est pas sortie de celle-ci. Ma sœur ne méritait pas de mourir comme ça. » (Alberta)

Il devrait exister des refuges autorisant la consommation de médicaments pour héberger temporairement les personnes qui s'auto-soignent. Ces méthodes de réduction des risques

peuvent éviter des décès et améliorer la qualité de vie globale des personnes en situation d'itinérance. L'idée de la réduction des risques a été débattue dans plusieurs groupes de discussion :

« Nous avons développé ce que l'on appelle un double modèle d'aide au logement comprenant la pratique colonisée de réduction des risques. C'est notre façon de non seulement aider les personnes à effectuer la transition, mais aussi de leur assigner un rôle qu'elles n'ont habituellement pas et un soutien pour développer de nouveau et renforcer aussi leur identité autochtone. » (Travailleur communautaire, Colombie-Britannique)

« Nous appliquons une approche prenant en compte les traumatismes et la philosophie de réduction des risques. J'apprécie cette méthode parce que beaucoup d'Autochtones l'ont déjà appliquée avec succès. Nous avons dû faire face à de nombreux déterminants sociaux de la santé. » (Travailleur communautaire, Manitoba)

« Des thèmes comme la réduction des méfaits, la santé mentale et d'autres choses de ce genre doivent être pris en compte. Comment les inclure dans un plan d'action en vue d'obtenir des succès? » (Travailleur communautaire, Sud de l'Ontario)

Les participants ont indiqué que les travailleurs sociaux, les administrateurs et les décideurs devraient mieux comprendre la situation vécue par les personnes aux identités diverses. Une compréhension plus approfondie pourrait être acquise en discutant tout simplement avec ces personnes. Comme l'a déclaré un participant :

« Arrêtez de rédiger des propositions pour des personnes au sujet desquelles vous ne savez rien. Vous ne vivez pas du tout la même situation qu'elles. Demandez-leur tout simplement. Elles ne sont pas handicapées au point de ne pas pouvoir dire ce dont elles ont besoin. Il suffit de les accepter comme elles sont. Elles ont des besoins différents, et elles sont capables de les exprimer elles-mêmes. » (Technicien, Québec)

Enfin, la langue doit être prise en compte dans les aides au logement. Un soutien linguistique peut s'avérer nécessaire pour les membres des Premières Nations ou pour les anglophones vivant au Québec. Les demandes et les formalités administratives doivent également être accessibles, en tenant compte du niveau d'éducation, de la langue maternelle et des capacités cognitives des personnes qui demandent un soutien.

Ainsi, l'itinérance parmi les Premières Nations doit également être vue à travers le prisme des identités diverses. Accorder des soutiens aux pères et mères célibataires et aux personnes âgées qui accueillent des membres plus jeunes de la famille devrait être une mesure prioritaire. De plus, il faudrait prévoir des soutiens et des espaces sécuritaires qui répondent aux besoins des personnes 2ELGBTQQIA+. Pour cela, les programmes doivent être flexibles et adaptés aux besoins particuliers des personnes. Les soutiens particuliers comprennent des espaces sécuritaires

(fonctionnant dans une optique de réduction des risques), des refuges autorisant la consommation de médicaments et des soutiens offerts dans plusieurs langues.

Besoins des membres de la communauté ayant des identités diverses

- L'itinérance est un problème familial.
- Besoin de soutiens pour les pères et mères célibataires, les personnes 2ELGBTQQIA+ et les générations plus âgées.
- Besoin de prendre en compte les enfants dont les parents connaissent l'insécurité en matière de logement.
- Plus de flexibilité dans les programmes qui sont adaptés aux besoins particuliers des personnes.
- Besoin d'espaces sécuritaires, d'un travail effectué dans le cadre d'une approche de réduction des risques, de refuges autorisant la consommation de médicaments et de soutiens offerts dans plusieurs langues.

Considérations relatives au plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations

Soutiens globaux

Le concept de soutien global destiné aux membres des Premières Nations a été abordé dans toutes les discussions. À l'origine, le soutien global est un plan propre à la famille ou à une personne, élaboré et coordonné par plusieurs organismes. Le soutien global utilise les forces de différents organismes pour soutenir de manière holistique une personne ou une famille (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2021). D'un océan à l'autre, les Premières Nations ont fait valoir la nécessité d'adopter une compréhension plus holistique pour aborder l'itinérance.

« Les personnes sont confrontés à de nombreux traumatismes qui ont brisé leur esprit. Il y a un besoin de guérison holistique. » (Travailleur communautaire, séance nationale)

« D'après ce que nous entendons, toutes les données semblent indiquer qu'il faut davantage de soutien global et holistique pour les personnes, qu'il s'agisse d'aînés ou d'autres ayant divers problèmes. Je sais que nos Chefs ont dit qu'ils étaient à la recherche d'une stratégie de lutte contre l'itinérance qui comprendrait ce type de soutien holistique pour les personnes. C'est un défi tant dans un milieu urbain que dans un milieu rural ou au sein des Premières Nations. » (Travailleur communautaire, Nord de l'Ontario)

« Pour aller de l'avant, nous devons sortir des sentiers battus, nous devons penser de manière holistique. Un très grand nombre de ces questions sont interdépendantes, mais l'approche adoptée ne fonctionne clairement pas. C'est exactement le genre d'idée dont

nous avons besoin pour modifier la politique et apporter des changements holistiques. »
(Travailleur communautaire, Manitoba)

Les soutiens holistiques ont été considérés par les participants comme des éléments importants parce que l'itinérance, comme les facteurs qui y contribuent, est complexe et à multiples facettes. Le concept de soutien global différait entre les groupes. Les éléments du soutien global qui ont été examinés sont les suivants :

- Logement culturellement adapté
- Aînés en résidence
- Médecins autochtones
- Conseillers cliniques
- Jardins thérapeutiques
- Bains spirituels
- Guérison sur la terre
- Soutien à la réappropriation de la culture et à la création d'un sentiment d'utilité et d'appartenance
- Établissement de relations au sein des Premières Nations
- Soutien à la mobilité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté de Première Nation
- Regroupement familial
- Aide pour obtenir des certificats de naissance et des cartes de statut
- Soutien en santé mentale
- Soutien aux toxicomanes
- Aides à l'emploi
- Éducation (budgétisation, commencer une vie après avoir fréquenté des établissements)
- Compétences relatives à la vie quotidienne, par exemple l'entretien d'un logement et la gestion d'un budget
- Soutien pour surmonter les obstacles linguistiques

Les membres et les défenseurs des Premières Nations ont constaté que des mesures de soutien globales étaient nécessaires pour prendre en compte les divers facteurs qui peuvent aider ou entraver une personne dans son cheminement vers l'acquisition d'un logement sûr et durable. Les citations ci-dessous détaillent ce point de vue.

« Des services de soutien globaux pour les personnes et leur famille. En ce qui concerne les personnes qui se débattent avec d'autres problèmes, vous devez leur fournir la bonne combinaison de services pour les soutenir et les mettre sur la bonne voie. Les personnes ne cessent de mentionner les ressources et le financement. C'est essentiel. Le grand défi est de fournir aux personnes en situation d'itinérance un moyen de transition pour les

sortir de cette situation et leur fournir un endroit sûr où loger, et ensuite un endroit où vivre de manière plus permanente. Elles sont prises au piège, à moins qu'elles ne puissent sortir de cette situation et s'engager sur une meilleure voie [...] Le logement n'est qu'un élément du problème. » (Travailleur communautaire, Nouvelle-Écosse)

« Nous devons comprendre comment les personnes peuvent se retrouver en situation d'itinérance au XXI^e siècle. Nous devons vraiment être à l'écoute de leurs besoins et de leurs objectifs, sinon les interventions ne fonctionneront pas. La construction d'un parc [de logements] n'est pas la seule solution; il faut créer des relations sociales. Il faut écouter et prendre en compte leurs récits... La première réaction est : Nous allons vous loger de la même manière que nous nous logerions nous-mêmes. » (Travailleur communautaire [gardien du savoir], Manitoba)

« Nous ne pouvons pas simplement trouver un logement pour tout le monde et penser que ces personnes vont rester dans leur logement et que nous allons prévenir l'itinérance de cette manière. Je pense que l'itinérance va toujours exister. Le problème est que nous devons nous occuper de la situation actuelle de ces personnes. Si elles ont besoin d'aide, en raison d'une dépendance, d'un problème de santé mentale ou autre, nous devons nous en occuper afin de les aider à obtenir un logement et à y rester. » (Technicien, Québec)

Le besoin de services globaux renvoie à un problème connexe de rupture de communication entre différents soutiens et les fournisseurs de services. Les sans-abri et les personnes vulnérables peuvent passer entre les mailles du filet dans les différents systèmes de soutien. Ces systèmes peuvent comprendre des soins de santé, un logement et des services, qu'il s'agisse de programmes offerts ou non par les Premières Nations. Un participant à la séance du Sud de l'Ontario a souligné l'écart qui existe entre les fournisseurs de soins de santé et le soutien au logement :

« Lorsque des patients autochtones sans abri arrivent à l'hôpital, je peux les inscrire sur toutes les listes et les mettre en contact avec toutes les ressources dont je dispose. J'ai la chance d'avoir des centres d'accueil vers lesquels je peux les orienter. Mais dans la quasi-totalité des cas, si aucun membre de la famille n'est prêt à les accueillir, je les renvoie dans un refuge ou dans la rue. Il n'y a pas d'autre option. Je n'ai tout simplement pas d'autre endroit vers lequel les orienter. Donc, nous nous contentons de les orienter le mieux possible. C'est toujours douloureux de voir arriver des malades, que nous guérissons, puis que nous remettons dans la même situation qui les a amenés chez nous. Le gouvernement devrait faire mieux. Nous devons faire mieux. Les membres de notre communauté sont en train de mourir. » (Technicien, Sud de l'Ontario)

Mécanismes et structures de financement

La rupture de communication entre les fournisseurs de services, les communautés et les familles pourrait être symptomatique d'un autre sujet qui est revenu constamment dans les discussions avec les représentants des Premières Nations : des mécanismes de financement restrictifs, prescriptifs et cloisonnés. Les participants ont parlé de la façon dont certains mécanismes de financement peuvent imposer des limites inutiles et restrictives au fonctionnement des programmes de logement et des programmes sociaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. Par exemple, dans certains cas, ces mécanismes de financement restreignent le nombre de personnes pouvant bénéficier d'un programme ou les types de logements pouvant être construits. Ils peuvent également imposer des limites à la portée d'un projet ou entraîner des défis administratifs. En ce qui concerne la limitation du type de personnes pouvant bénéficier d'un financement, un technicien a déclaré :

« [Ici] il existe des refuges pour les femmes et des refuges pour les femmes avec enfants, mais il n'y a rien pour les hommes. Lorsque vous examinez toutes les priorités de financement, elles sont toutes axées sur (et je peux comprendre pourquoi) [la] prévention [de] la violence familiale... Dans notre région, lorsque vous essayez d'accéder à un refuge et que vous dites que vous n'avez pas d'endroit où loger parce que vous êtes en situation d'itinérance, vous pouvez entendre la réponse suivante que j'ai moi-même parfois entendue : Oh! Nous ne nous occupons pas des sans-abri, seulement les personnes qui fuient la violence familiale. Dans ce cas-là, je réponds : Mais c'est bien un refuge! Malgré cela, ils n'ont pas le choix que de respecter leurs exigences en matière de financement. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Le participant ci-dessus a expliqué en détail comment les restrictions de financement peuvent être aussi particulières que les types de violence qu'une personne doit subir pour avoir accès à un refuge. Il a souligné le cas d'une personne qui cherchait un refuge après avoir subi de la violence pendant qu'elle dormait dans la rue : elle s'est vue refuser l'accès au refuge car il ne s'agissait pas de violence familiale. Les techniciens travaillant pour leur communauté ont souligné comment le financement destiné à des populations ou situations particulières liées à l'itinérance (femmes ou personnes fuyant la violence familiale) a créé un contexte de services qui refuse l'accès au refuge aux sans-abri. Soit les travailleurs communautaires doivent refuser des personnes cherchant un abri, soit les techniciens ne peuvent pas trouver de services adéquats pour leurs membres parce qu'ils ne répondent pas aux critères des bailleurs de fonds.

D'autres financements prescriptifs peuvent avoir un effet sur les types de maisons qui peuvent être construites au sein d'une Première Nation. Un dirigeant communautaire a parlé de la préférence pour les logements familiaux par rapport aux autres types de maisons.

« [Un autre participant] a également parlé de la priorité accordée aux mères célibataires ou aux familles. Je pense que c'est un problème, surtout dans notre communauté où nous

parlons d'un manque de logements. La priorité est plus orientée vers le logement familial. Ces derniers sont très importants, mais cela revient aussi à dire que personne d'autre à part les familles n'est important. Tout le monde ne pense pas cela. Cependant, cette situation crée du surpeuplement. [Il] vient du manque de petits appartements à louer. Quels types de maisons sont financés par les organismes auxquels nous avons accès? Quelles sont leurs priorités? [...] Dans notre communauté, nous avons construit un certain nombre de nouvelles maisons pour des personnes âgées. C'est comme si nous répondions aux préoccupations une après l'autre Mais il y en a tellement. » (Dirigeant, Nord de l'Ontario)

Un participant a souligné que les mécanismes de financement définissent la manière dont les fonds peuvent être utilisés, sans consulter les communautés. Par conséquent, ils ne parviennent pas à soutenir adéquatement les communautés.

« Ce [financement restrictif] vient directement des bailleurs de fonds. Je pense que ce qu'ils aiment faire, c'est [demander] quel est le problème. Nous leur présentons le problème. Là, ils veulent [le] régler. Ils se disent prêts à s'attaquer au problème. Puis, ils s'arrêtent là. Ils ne se demandent pas vraiment pourquoi il ne serait pas simplement utile de fournir un refuge à cette Première Nation ou à ces Premières Nations dans cette région. Nous l'installerons à cet endroit central. Nous fournirons un refuge et nous réglerons le problème de l'itinérance. Ce n'est pas ce qu'ils font. Je pense que l'autre côté de la médaille est très colonial. Ils veulent le contrôle. Ils veulent savoir ce que vous faites, comment vous le faites et exactement quand vous allez le faire [...]. Si vous voulez dépenser ces fonds, nous voulons savoir [comment] chaque dollar va être dépensé. C'est cet élément de contrôle dont on parle. Il n'y a pas de flexibilité. Donc, plutôt que de donner des fonds à une Première Nation et de lui dire : Tenez, construisez un refuge comme vous le souhaitez, [ils contrôlent tout]. Cependant, c'est ainsi que cela devrait se passer, car nos communautés ont les capacités de prendre soin d'elles-mêmes. Nous ne devrions pas avoir à subir ce contrôle, mais c'est le système colonial qui l'impose. C'est le [...] plus gros problème. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Les Premières Nations s'efforcent de trouver le financement nécessaire pour soutenir leurs programmes et leurs membres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté. Cela peut signifier qu'il faut chercher les fonds partout où ils sont disponibles. Étant donné qu'en vertu de la *Loi sur les Indiens*, le financement des services sociaux et de santé dans les réserves des Premières Nations relève de la compétence fédérale, les Premières Nations peuvent être mises à l'écart ou exclues à cause d'obstacles administratifs, de formules de financement fédérales restrictives et de disparités dans le financement prévu dans les réserves et hors des réserves. Tel que cela est décrit en détail dans les citations ci-dessous, la collaboration entre les différents ordres de gouvernement et l'élimination des obstacles administratifs seraient utiles pour combler les manques de financement.

« Lorsque nous avons posé la question à Services aux Autochtones Canada, ses représentants ont tout de suite dit non. Nous avons donc essayé de nous adresser à la province : ils n'ont même pas voulu nous écouter. Nous avons même essayé de solliciter notre député local parce que nous votons aux élections provinciales, mais nous n'avons obtenu aucun soutien provincial. Lorsque je cherchais un endroit à l'extérieur de la réserve, je ne pouvais pas obtenir d'aide de ma communauté parce que, soit [j'étais] du mauvais côté politique, soit la bande était dans une très mauvaise situation; elle était tellement endettée qu'elle ne pouvait aider personne, d'autant plus une seule personne. La collaboration de la province serait la bienvenue, notamment un type de programme. Par exemple, le ministère de l'Habitation du Nouveau-Brunswick possède un programme de logement. Vous payez un loyer en fonction de votre revenu. Cependant, l'accès à ce programme est compliqué pour les Premières Nations parce qu'ils nous disent : Retournez dans votre réserve. » (Non indiqué, Nouveau-Brunswick)

Un autre participant du Nord de l'Ontario s'est fait l'écho des préoccupations concernant l'incapacité des bailleurs de fonds à collaborer entre eux et à offrir un financement flexible aux Premières Nations.

« Je voudrais dire certaines choses au sujet du gouvernement fédéral; en fait deux choses. [L'une est la coordination] C'est la plus importante. Nous avons essayé souvent d'obtenir un financement fédéral et parfois un financement provincial. Essayer de coordonner tous ces bailleurs de fonds, de les encourager à parler d'une seule voix et de les inciter à travailler d'une manière collaborative, c'est probablement l'un des plus gros défis [...] J'estime que [la deuxième] est la flexibilité pour obtenir un financement extérieur à la banque. La SCHL [Société canadienne d'hypothèques et de logement] et les autres bailleurs de fonds ne facilitent pas l'obtention d'un autre financement. Donc, les deux éléments les plus importants sont la flexibilité et la capacité de travailler en équipe. Ce sont là deux recommandations. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Un autre facteur limitatif qui influe sur la disponibilité des ressources pour les Premières Nations est la formule de financement fédérale qui détermine la façon dont le financement est affecté aux communautés. Comme l'a déclaré un participant :

« Un autre facteur à prendre en compte est, comme vous le savez, les structures de financement actuelles, auxquelles les communautés ont accès ou ont eu accès, qui fonctionnent vraiment au prorata de la population. Ce modèle existe depuis je ne sais même pas combien de temps. Lorsqu'une communauté reçoit des fonds en fonction de son nombre d'habitants, cela limite vraiment ses ressources pour bâtir une communauté, la développer et créer des possibilités qui lui permettraient ensuite de posséder sa propre source de revenus. » (Travailleur communautaire, Nouveau-Brunswick).

Enfin, un participant a souligné ses préoccupations à l'égard de l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation*, qui peut obliger les Premières Nations à offrir des garanties pour obtenir un prêt auprès de la SCHL pour la construction de maisons. Ce participant considère que l'article 95 et ses répercussions potentielles font courir des risques aux Premières Nations.

« Il y a un fait que j'ai du mal à accepter : il concerne simplement les droits issus de traités et l'article 95 par rapport aux initiatives de financement et à d'autres de ce genre dans les réserves. Les réserves des Premières Nations n'ont jamais eu à passer par des prêts et des processus de ce type. Ensuite, il faut passer à travers des obstacles en matière de certification d'infrastructures et d'autres éléments connexes, n'est-ce pas? [...]

Je sais que l'article 95 est un problème énorme en soi et qu'il est déjà difficile d'acheminer des matériaux et des fournitures pour des logements abordables dans les communautés du Nord. Sans parler de la question du financement : comment cela va-t-il fonctionner? En effet, de nombreuses réserves doivent fournir des garanties pour pouvoir recevoir des fonds de la SCHL. Et ce type de processus fait courir des risques aux communautés des Premières Nations, car elles se retrouvent avec des prêts hypothécaires étalés sur 25 à 35 ans. Ce serait un excellent domaine de défense d'intérêts de l'APN, car c'est là que beaucoup de problèmes commencent dans les discussions sur les traités, à savoir s'il s'agit d'un droit inhérent. » (Travailleur communautaire, Saskatchewan)

Cet aspect de l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation* n'a été souligné qu'une seule fois au cours de toutes les discussions. Bien qu'elles n'aient pas été fréquemment évoquées, ses répercussions méritent qu'on s'y attarde et qu'on examine plus en détail l'impact qu'il peut avoir sur les droits issus de traités.

Les dirigeants, les techniciens et les travailleurs de soutien communautaire des Premières Nations ont exprimé à maintes reprises leur frustration à l'égard des mécanismes de financement restrictifs, prescriptifs et cloisonnés qui entravent dans le soutien qu'ils offrent à leurs membres.

Solutions possibles

Les participants ont parlé de la nécessité de créer des flux de financement distincts pour les membres des Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés. Comme l'a expliqué un participant :

« Pour ses activités de lobbying, je recommande à l'APN de demander la mise en œuvre d'un programme et d'une stratégie de logement distincts pour les Autochtones vivant en milieu urbain, mais également pour ceux habitant dans les réserves. C'est parce que nous avons pu obtenir un financement de la part du conseil des services sociaux du district, qui provient évidemment de la province et de la municipalité. Les Premières Nations n'ont pas accès à un conseil des services sociaux de district ou à ce type de financement provincial que nous pourrions obtenir relativement rapidement. J'estime donc qu'il

devrait exister des enveloppes distinctes pour les réserves et pour les membres vivant hors des réserves, car chaque communauté de membres a des besoins différents. Je ne voudrais pas qu'il existe une compétition entre elles. Donc, il devrait y avoir des [sources de financement] distinctes. Et certainement la flexibilité et la rapidité [d'exécution]. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Des flux de financement distincts sont considérés comme une voie nécessaire pour garantir un soutien à toutes les Premières Nations. L'une des principales raisons pour lesquelles les participants ont soulevé le besoin de flux de financement distincts est que les Premières Nations ne peuvent pas demander de financement auprès des conseils de services sociaux de district ou de financement provincial. Elles sont entièrement écartées des régimes de financement municipaux, qui comprennent des services pouvant offrir un financement plus rapidement que d'autres programmes fédéraux.

L'autre solution proposée pour combler les manques de financement consisterait à allouer un pourcentage du financement versé aux organisations autochtones.

« Nous avons entamé une relation de travail avec notre municipalité, la ville de Toronto, et nous avons élaboré des protocoles avec elle. Nous avons préparé un document d'établissement de relations appelé *Meeting in the Middle*.⁴ Dans le passé, notre relation de travail était horrible et très conflictuelle. Depuis que [les organisations autochtones et la ville de Toronto] nous nous sommes réunis pour travailler ensemble, les relations se sont améliorées. Nous nous assurons que 20 % des fonds de la ville destinés à l'itinérance sont alloués aux organisations autochtones. Ainsi, nous avons la possibilité équitable de voir nos propositions aboutir. » (Travailleur communautaire, Sud de l'Ontario)

La coordination du financement entre les municipalités et les provinces a été soulignée comme étant un moyen de s'assurer que le financement de la lutte contre l'itinérance est réparti de manière équitable.

Au-delà du financement gouvernemental, il a été suggéré de faire participer les entreprises socialement et écologiquement responsables à l'élan de soutien destiné aux Premières Nations. Une recommandation a été communiquée : utiliser des normes d'entreprise, telles que les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Un participant déclaré :

« On constate actuellement un changement spectaculaire dans la conformité et la gouvernance des normes ESG. Je pense que le moment est venu d'essayer de concerner

⁴ Citation dans les références

non seulement les entreprises canadiennes, mais aussi les organisations philanthropiques qui sont prêtes à fournir des fonds pour aider. Par exemple, une partie du mandat de la Banque Laurentienne consiste désormais à n'investir que dans des entreprises conformes aux critères ESG. Donc, une partie de ces critères, qui est la durabilité et la responsabilité, pourrait inclure l'aide à la construction de projets de logement. »
(Travailleur communautaire, Nord de l'Ontario)

Les dirigeants et techniciens des Premières Nations souhaitent des solutions durables qui évitent de créer ou d'aggraver la dépendance actuelle à l'égard des fonds publics. En raison des conditions de logement ou du manque de logements dans les communautés des Premières Nations, de nombreux membres partent ailleurs pour trouver de nouvelles perspectives économiques. Les participants ont exprimé leur désir de développer des compétences au sein de leurs communautés afin de favoriser la croissance économique. Un participant du Nouveau-Brunswick a déclaré :

« Je pense qu'il pourrait certainement y avoir plusieurs types de modèles. Si nous considérons le logement comme une admission, il y a des moyens que nous pouvons envisager, par exemple des cours de menuiserie ou d'autres initiatives de ce genre. Constituer un groupe dans nos communautés, former ses membres et leur inculquer les compétences nécessaires pour qu'ils puissent ensuite construire des maisons dans la communauté, ce [qui] leur procurerait également un sentiment de fierté et un sentiment d'identité. Des constructions devant lesquelles ils peuvent passer en voiture ou en marchant et se dire : Hé! C'est moi qui l'ai construite! Créer ce sentiment de fierté est très important. » (Travailleur communautaire, Nouveau-Brunswick)

« Posséder une infrastructure de formation pour s'attaquer à ce problème au sein de nos communautés grâce à nos membres. N'est-ce pas ce que nous voulons? La réalité est que le chômage est un facteur qui mène à l'alcoolisme, comme l'itinérance et l'insécurité en matière de logement. Si nous pouvions former des membres de notre communauté pour qu'ils décrochent un emploi pour construire des maisons, nous créerions aussi de l'emploi. C'est une initiative à double avantage pour lutter contre l'itinérance. »
(Travailleur communautaire, Alberta)

Comme le souligne la citation ci-dessus, les participants ont estimé qu'il était essentiel de donner aux membres de la communauté un sentiment d'utilité et d'appartenance au sein de la communauté.

De nombreux représentants communautaires ont souligné le travail qu'ils ont déjà entrepris pour lutter contre l'itinérance dans leur communauté. Une tendance qui s'est dégagée des discussions est l'effort de construction de maisons ou de très petites maisons au sein des communautés. Cela

a été considéré comme un moyen novateur de s'attaquer à l'insécurité en matière de logement dans les communautés des Premières Nations.

« Nous avons des unités issues de l'article 95 dont nous nous occupons principalement. Nous avons aussi des foyers résidentiels qui ont été financés par SAC [Services aux Autochtones Canada]. Nous comptons au total plus de 200 unités. L'itinérance devient assez visible dans la communauté. Par conséquent, nous essayons de la combattre en essayant de construire des petites maisons dans la communauté. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« Dans notre communauté, nous avons construit un grand nombre de nouvelles maisons pour des personnes âgées. C'est comme si nous répondions aux préoccupations une après l'autre. Mais il y en a tellement. » (Dirigeant, Nord de l'Ontario)

Au-delà des infrastructures de logement, certaines communautés prennent également des initiatives pour soutenir leurs membres par l'intermédiaire de programmes sociaux.

« Nous voulons ouvrir notre propre petit centre parce que nous n'avons pas de centre d'amitié près de chez nous. Ainsi, nous essayons de construire le nôtre par l'intermédiaire du PNLAADA [Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones] parce que le suivi est très important. Je veux leur apprendre à cuisiner pour eux-mêmes, à rédiger un curriculum vitae, à devenir autonome et à entretenir leur maison lorsqu'ils en obtiennent une par notre aide. Il faudrait plus de traitements, plus de lits et plus de vrais bons conseils. En résumé, plus de traitements de ce type. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« À [nom de la communauté], nous venons de lancer ce programme de sensibilisation soutenu par les pairs. Il nous a permis de déceler beaucoup de lacunes qui n'avaient pas été remarquées auparavant. Elles étaient en quelque sorte tombées dans l'oubli parce que les personnes ne communiquaient pas autant qu'aujourd'hui. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Le concept de revendications territoriales ou de récupération des terres est apparu comme un point à inclure dans un plan d'action contre l'itinérance des Premières Nations. Selon la communauté, la capacité de construire de nouvelles maisons est limitée en raison de la nature restrictive des terres de réserve. Travailler avec le gouvernement pour étendre les terres de réserve est un processus long et fastidieux. De plus, les systèmes de développement d'infrastructures menés en collaboration avec les Services aux Autochtones du Canada (SAC) empêchent les Premières Nations de fournir des logements à leurs membres dans la communauté. Comme l'a déclaré un participant : « Si l'APN doit faire pression dans un domaine, c'est pour obtenir plus de terres. Toutes les réserves que je connais ont besoin de plus de terres pour

construire des logements. Le deuxième obstacle est l'accès au financement. Le financement est un énorme problème. » (Technicien, Nord de l'Ontario).

Pour lutter contre l'itinérance, les dirigeants et les techniciens des Premières Nations veulent une approche holistique qui englobe des services globaux. Tout plan d'action contre l'itinérance des Premières Nations devrait être basé sur une approche holistique qui prend en compte les soutiens en matière de santé mentale, les soutiens financiers, l'emploi, l'éducation, le lien avec la culture et le lien avec la communauté. L'Assemblée des Premières Nations doit plaider en faveur de mécanismes de financement souples et complets qui permettent aux Premières Nations de s'occuper de leurs propres membres sans devoir satisfaire des exigences de financement restrictives et trop lourdes. Cela inclut un financement aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Les bailleurs de fonds de tous les niveaux devraient coordonner leurs efforts pour mieux servir les Premières Nations. Une autre question qui doit être défendue en permanence est la rapidité et l'efficacité des processus de règlement des revendications territoriales, d'ajouts aux réserves et de développement des infrastructures. Enfin, il est important que l'Assemblée des Premières Nations cherche des moyens de soutenir les initiatives actuellement menées par les Premières Nations, telles que les initiatives relatives aux petites maisons et les programmes de lutte contre la toxicomanie dirigés par des Autochtones.

Considérations régionales

Tout au long des discussions de la séance nationale, de nombreuses similitudes entre les régions sont apparues. Certains problèmes et thèmes se rapportant à des régions en particulier seront soulignés ci-après. Une distinction géographique importante concerne les défis auxquels font face les communautés rurales et/ou éloignées. Certains participants du Nord de l'Ontario ont souligné les difficultés des communautés pour obtenir des ressources pour construire des logements ou réparer ceux existants.

« Je respecte le fait qu'il existe beaucoup de questions d'envergure nationale. Cependant, pour ce groupe de discussion, l'intérêt se porte sur les communautés du Nord. C'est cette question qui me préoccupe. J'habite dans une réserve. J'ai accès à l'autoroute. Je vis près d'une petite localité, à trois heures d'un centre urbain et à six heures de la ville la plus proche. Donc, il n'y a pas de centre d'amitié à proximité. Nous sommes isolés et nous devons subvenir à nos besoins. Nous n'avons pas besoin de nous tourner vers des programmes extérieurs pour obtenir un soutien. » (Technicien, Nord de l'Ontario)

« Ça coûte plus cher [ici] parce que tout doit être acheminé par avion. Et, compte tenu des prix des vols aujourd'hui, ça coûte de plus en plus cher. Pour un billet aller-retour jusqu'à Timmins, cela coûte presque 1 300 \$. En ce qui concerne le fret, je n'ai droit qu'à 27 livres. Ensuite, je dois payer le reste. Vous imaginez que personne ne quitte la communauté par avion, à moins qu'il s'agisse d'un problème médical ou d'une évacuation médicale; il est possible de revenir par avion. Actuellement, je fais recherche

sur recherche pour trouver qui, quoi et où. À quels [soutiens] puis-je faire appel? Est-ce qu'il existe un programme de justice sociale ou un tribunal pour enfants qui peut revenir dans la communauté? » (Technicien, Nord de l'Ontario)

Un autre facteur géographique qui influe sur la capacité des Premières Nations et des organismes de soutien à servir leurs membres est la différence dans la façon dont les gouvernements provinciaux et territoriaux financent les services. Un participant a parlé, par exemple, de la situation en Saskatchewan :

« En Saskatchewan, nous sommes un bailleur de fonds fédéral dans le cadre de la stratégie nationale de logement Vers un chez-soi. Cependant, nous n'obtenons pas de fonds provinciaux de contrepartie correspondant au soutien financier fédéral de la stratégie. Une autre province au Canada, Terre-Neuve ou une autre des Maritimes, ne fournit pas aussi de fonds de contrepartie correspondant au montant de la stratégie Vers un chez-soi. » (Travailleur communautaire, Saskatchewan)

Au Québec, il existe un grand nombre d'identités culturelles, ce qui peut entraîner des différends et des difficultés supplémentaires pour les sans-abri des Premières Nations. Il a été souligné qu'une partie importante de la population de sans-abri de la province est anglophone. En raison de la barrière linguistique, ces personnes ont souvent du mal à recevoir des services. Une personne du Québec a déclaré :

« Aucun de mes clients ne veut revenir parce que le Québec est très, comme on le sait... raciste – appelons les choses par leur nom. Beaucoup de mes clients traversent la frontière pour aller en Ontario. Là, au moins, ils sont pris en compte. Ils ne sont pas nombreux à parler français. C'est une difficulté supplémentaire ici. Nous avons beaucoup recours aux [services en] Ontario. Encore une fois, cela se résume à la question de la frontière. J'ai un client qui souhaite prendre du suboxone. Eh bien, le Québec n'en a pas. Donc, je dois aller en Ontario. [Ils] disent : Eh bien, il y a cette frontière. Que fait-on avec cette frontière? Je leur réponds : il existe un territoire non cédé à New Liskeard qui appartient à la Première Nation de Timiskaming. Sur le plan technique, vous êtes sur leurs terres. Alors, ont-ils droit à des services? Absolument! » (Technicien, Québec)

Pour résumer, les participants ont soulevé un certain nombre de questions sur l'itinérance des Premières Nations qui étaient propres aux régions. Par exemple, les communautés rurales et éloignées font face à de plus grandes difficultés pour acquérir des ressources et recevoir du matériel. Les différentes modalités de financement provinciales peuvent également avoir une incidence sur le niveau de financement auquel les Premières Nations ont accès pour fournir des aides au logement. Enfin, le défi linguistique a été considéré comme un problème régional particulier, notamment au Québec où les membres anglophones des Premières Nations peuvent avoir de la difficulté à recevoir un soutien en anglais.

Considérations relatives à un plan d'action contre l'itinérance des Premières Nations

- L'importance de soutiens globaux.
- Les mécanismes de financement peuvent imposer des restrictions et des limites dans la prestation des services. Il est nécessaire de comprendre de quelle façon ces restrictions et ces limites peuvent avoir un impact sur le soutien fourni aux sans-abri des Premières Nations.
- Soutien aux initiatives existantes dirigées par des Premières Nations.
- Les communautés rurales et éloignées éprouvent des difficultés à recevoir des ressources.
- Différences dans la disponibilité des financements provinciaux et territoriaux.
- Barrière linguistique, notamment au Québec.

DOMAINES DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS

Le présent rapport a été élaboré par Archipel Research and Consulting Inc. (Archipel) en réponse à la résolution 79/2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), intitulée « Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve ». Cette résolution demandait à l'APN d'élaborer une ébauche de plan d'action national de lutte contre l'itinérance des Premières Nations, conformément à la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. Le plan d'action devrait tenir compte des domaines de défense d'intérêts ci-dessous, tels qu'ils ont été abordés lors des 15 séances de mobilisation régionales.

1. Financement

Financement	
Parties concernées	Mesure
Gouvernement fédéral	Mettre en œuvre des flux de financement distincts pour les communautés et les membres habitant à l'extérieur des communautés (milieu urbain). Cela comprend un financement propre aux Premières Nations pour les milieux urbains et un autre pour les réserves.
Tous les ordres de gouvernement	Fournir davantage de fonds aux Premières Nations afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins de leurs membres en matière de logement et de lutte contre l'itinérance.
Tous les ordres de gouvernement	Augmenter le financement des programmes gérés par des Autochtones et les initiatives des Premières Nations fondées sur les distinctions afin que ceux-ci puissent allouer des fonds en fonction des priorités et des besoins de la communauté.
Tous les ordres de gouvernement	Développer des mécanismes de financement cohésifs et harmonisés entre les gouvernements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux.
Gouvernement fédéral	Veiller à ce que le financement fédéral soit utilisé de manière flexible en réponse aux

	priorités de la communauté avec un minimum de restrictions.
Tous les ordres de gouvernement	Développer ou mettre en œuvre des structures de financement plus flexibles.

2. Terre

Terre	
Parties concernées	Mesure
Gouvernement fédéral	Réduire la durée du processus de règlement des revendications territoriales.
Gouvernement fédéral	Réduire la durée du processus pour agrandir des terres de réserve, notamment dans les régions urbaines et rurales.
Tous les ordres de gouvernement	Améliorer et accélérer le processus d'ajouts aux réserves, notamment en milieu urbain.

3. Services

Services	
Parties concernées	Mesure
Tous les ordres de gouvernement	Augmenter le financement de tous les services d'aide aux sans-abri, y compris les services globaux, les services de santé mentale, les services de guérison sur la terre et/ou les aides aux personnes âgées.
Tous les ordres de gouvernement	Développer des services accessibles et adaptés aux modes de vie nomades; éventuellement des services mobiles.
Tous les ordres de gouvernement	Soutenir la prestation de services globaux dans l'ensemble du Canada.
Tous les ordres de gouvernement et les organisations sans but lucratif	Faire participer les Premières Nations qui ont une connaissance directe de l'itinérance dans le développement des services et des critères de financement.

Premières Nations	Chercher des ressources pour offrir aux membres des cours et des ateliers sur l'entretien d'une maison afin de maintenir la qualité des habitations.
Tous les ordres de gouvernement et l'APN	Effectuer davantage de recherches sur l'itinérance parmi les Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans les communautés, afin d'acquérir une compréhension précise des personnes les plus touchées par ce phénomène.

4. Infrastructures

Infrastructure	
Parties concernées	Mesure
Gouvernement fédéral	Mettre en œuvre des processus rapides pour permettre aux Premières Nations de mettre en place les infrastructures nécessaires au logement, telles des conduites d'eau et d'égout.
Tous les ordres de gouvernement	Plaider en faveur d'accords de partage des infrastructures avec les administrations régionales, telles que les comtés et les municipalités.
Tous les ordres de gouvernement et les Premières Nations	Soutenir le développement de connaissances et le transfert de compétences pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés des Premières Nations; cela pourrait inclure des compétences dans la construction, l'entretien et l'administration.

5. Entreprise

Entreprise	
Parties concernées	Mesure

Entreprises et secteur privé	Soutenir les communautés des Premières Nations dans les modèles environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour des entreprises conscientes et responsables sur le plan environnemental et social.
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONCLUSION

Dans l'ensemble du Canada, les dirigeants, les techniciens et les travailleurs de soutien communautaire des Premières Nations ont indiqué que l'élimination des facteurs qui favorisent et entraînent l'itinérance est un besoin immédiat. Les participants aux séances de mobilisation qui travaillent dans le domaine de la lutte contre l'itinérance ont indiqué qu'ils avaient le sentiment d'être seuls et séparés du reste du Canada lorsqu'ils tentent de régler le problème de l'itinérance dans leurs communautés. Les dirigeants et les techniciens des Premières Nations sont confrontés à de nombreux défis qui ont une incidence sur l'insécurité en matière de logement des Premières Nations. Ces défis sont le manque de capacités, les limites financières et l'absence ou le vieillissement du parc de logements.

On constate une évolution de l'itinérance parmi les Premières Nations : il y a un nombre croissant de membres des Premières Nations qui sont en situation d'itinérance. On a souvent entendu qu'en raison du nombre croissant de membres des Premières Nations, la population de sans-abri des Premières Nations rajeunit. La croissance démographique conduit un plus grand nombre de personnes à vivre l'insécurité en matière de logement en raison du manque d'espace; ce facteur est plus important qu'un dysfonctionnement social ou personnel. De nombreux membres et familles des Premières Nations sont inscrits sur des listes d'attente pour obtenir un logement sur des terres de leur réserve ou dans leur communauté. Ce fait influe directement sur le nombre de citoyens des Premières Nations qui sont en situation d'itinérance.

L'importance de la terre, en tant qu'élément central pour la construction de logements et lutter contre l'itinérance, a été évoquée à maintes reprises. De nombreux participants ont souligné la lenteur et la lourdeur des processus d'acquisition de terrains à bâtir par les Premières Nations. Une fois le terrain acquis, il est ensuite difficile d'obtenir des fonds d'infrastructures auprès de Services aux Autochtones Canada.

Pour les membres des Premières Nations confrontés à l'insécurité en matière de logement, la première aide est souvent la famille ou la famille élargie. Ainsi, l'itinérance peut passer inaperçue, tout en provoquant un surpeuplement dans les communautés en raison de la compassion des réseaux familiaux. Il est donc important de tenir compte du rôle particulier des réseaux familiaux dans la lutte contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Les participants ont souligné que la conception actuelle du logement en tant que marchandise ne tient pas compte des valeurs communautaires des Premières Nations. Les Premières Nations veulent que le logement soit considéré comme un droit plutôt que comme une marchandise dans la pratique.⁵

⁵ La Loi sur la stratégie nationale sur le logement affirme que le logement est un droit.

Bien que les défis à relever pour fournir des logements sécuritaires et adéquats aux Premières Nations semblent décourageants, de nombreux participants ont souligné leur persévérance et décrit leurs approches novatrices pour lutter contre l'itinérance au sein de leurs communautés. Ils ont décrit des initiatives de logement qui répondent aux besoins de groupes particuliers de la communauté, telles les personnes âgées, ou d'autres visant à construire de petites maisons pour des membres de la communauté. Certains participants ont indiqué comment ils ont créé des groupes et des réseaux de soutien par les pairs pour les sans-abri. De plus, les organismes des Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté, se sont efforcés d'établir des réseaux avec divers fournisseurs de services afin de mettre en place des services globaux pour leurs membres, car les obstacles à surmonter pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations exigent une approche holistique.

D'après les discussions avec les dirigeants des Premières Nations, les techniciens et d'autres travailleurs de soutien communautaire au pays, il est clair que les Premières Nations font face à un certain nombre d'obstacles lorsqu'il s'agit d'aider leurs membres qui sont sans abri. Il est toutefois évident qu'il ne s'agit pas d'un nouveau défi pour les Premières Nations. Depuis des décennies, celles-ci font face au colonialisme, au sous-financement chronique, au racisme et à l'exclusion économique. Et ces défis sont toujours présents. Les Premières Nations sont persévérantes et prennent des mesures pour aider leurs membres malgré ces défis. L'Assemblée des Premières Nations doit faire preuve d'une grande responsabilité pour défendre et soutenir les Premières Nations du Canada, car chacun de leurs membres symbolise la survie et la persévérance.

OCCURRENCE DES THÈMES

Thème	Nombre de séances (sur 15) dans lesquelles le thème a été mentionné	Lieu des séances dans lesquelles le thème a été mentionné
Manque de financement du gouvernement	11	Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Nord de l'Ontario, séance nationale, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario, Saskatchewan, Québec
Obstacles pour les communautés éloignées	10	Nord de l'Ontario, Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, séance nationale, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario, Yukon, Québec
Flux de financement distincts	10	Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Nord de l'Ontario, séance nationale, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario, Saskatchewan, Québec
Longues listes d'attente	10	Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Manitoba, séance nationale, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario, Saskatchewan, Yukon, Québec
Nécessité de construire ou entretenir des logements	9	Alberta, séance intersectionnelle en anglais, Manitoba, Nord de l'Ontario, National, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse,

		Sud de l'Ontario, Saskatchewan, Québec
Soins tenant compte des traumatismes	9	Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Nord de l'Ontario, séance nationale, Sud de l'Ontario, Saskatchewan, Yukon, Québec
Revendications territoriales	9	Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Manitoba, Nord de l'Ontario, séance nationale, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario
Racisme ou discrimination de la part des propriétaires	7	Sud de l'Ontario, Alberta, Nord de l'Ontario, séance nationale, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, séance intersectionnelle en anglais
Soutiens globaux	7	Alberta, Colombie-Britannique, Nord de l'Ontario, séance nationale, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario, Saskatchewan
Soutien aux membres vivant à l'extérieur des communautés	7	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nord de l'Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan
Établissement de relations	7	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nord de l'Ontario, séance nationale, Sud de l'Ontario, Québec
Rupture du lien avec la terre	7	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, séance nationale, Nouveau-

		Brunswick, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario
Covid-19	6	Alberta, Colombie-Britannique, Nord de l'Ontario, Terre-Neuve, Sud de l'Ontario, Saskatchewan
Programmes dirigés par des Autochtones	6	Yukon, séance intersectionnelle en anglais, Alberta, Sud de l'Ontario, Nord de l'Ontario, séance nationale
Soutien holistique	6	Colombie-Britannique, Manitoba, Nord de l'Ontario, séance nationale, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan
Stigmatisation	6	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nord de l'Ontario, séance nationale, Sud de l'Ontario
Soutien aux femmes	6	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nord de l'Ontario, séance nationale, Sud de l'Ontario
Jeunes	6	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nord de l'Ontario, Sud de l'Ontario, Québec.
Violence familiale	5	Alberta, séance intersectionnelle en anglais, Manitoba, Nord de l'Ontario, Saskatchewan
Surpeuplement des logements	5	Saskatchewan, Québec, Alberta, Manitoba, Nord de l'Ontario, Nouvelle-Écosse
Logements insalubres	4	Séance intersectionnelle en anglais, Nord de l'Ontario, Sud de l'Ontario, Manitoba

Vivre sur la terre	4	Séance intersectionnelle en anglais, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Sud de l'Ontario
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	4	Alberta, Manitoba, Nord de l'Ontario, Nouveau-Brunswick
Conceptions eurocentriques/occidentales du logement	4	Alberta, Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Manitoba
Déplacement, dépossession et exclusion économique	4	Colombie-Britannique, séance intersectionnelle en anglais, Manitoba, Alberta
Soutien à la communauté 2ELGTBQQIA+	4	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Sud de l'Ontario
Réduction des risques	4	Colombie-Britannique, Manitoba, séance nationale, Sud de l'Ontario
Petites maisons	3	Québec, Nord de l'Ontario, Manitoba
Itinérance invisible	2	Nouvelle-Écosse, Saskatchewan
Soutien aux pères célibataires	2	Alberta, Nord de l'Ontario
Réunification des familles	1	Colombie-Britannique
Entreprises socialement et écologiquement responsables (ESG)	1	Nord de l'Ontario
Maisons multigénérationnelles	1	Alberta

RÉFÉRENCES

- Assemblée des Premières Nations, et al. Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, 2015 , https://thunderbirdpf.org/wp-content/uploads/2015/01/24-14-1273-FN-Mental-Wellness-Framework-EN05_low.pdf.
- Assemblée des Premières Nations. Secteur du logement et de l'itinérance : Plan d'action contre l'itinérance chez les Premières Nations, Résumé de la recherche et recommandations, 2021 , <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2021/12/2.-21-10-18-Exec-Summary-of-Homelessness-Research-EN.pdf>.
- Bartlett, Cheryl, Murdena Marshall, et Albert Marshall. Two-Eyed Seeing and Other Lessons Learned within a Co-Learning Journey of Bringing Together Indigenous and Mainstream Knowledges and Ways of Knowing, *Journal of Environmental Studies and Sciences* 2 (4), 331–40, 2012, <https://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8>.
- Centre canadien de lutte contre les toxicomanies. Les soins sensibles au traumatisme, 2014, <https://ccsa.ca/sites/default/files/2019-04/CCSA-Trauma-informed-Care-Toolkit-2014-fr.pdf>.
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. Les principes de PCAP[®] des Premières Nations, s. d, <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- City of Toronto Shelter, Support and Housing Administration (SSHA) and Toronto Aboriginal Support Services Council (TASSC). Meeting in the Middle: Engagement Strategy & Action Plan, 2018, <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2018/09/8eeb-SSHA-Meeting-in-the-Middle.pdf>.
- Gaetz, Stephen, Bill O'Grady, Sean Kidd, and Kaitlin Schwan. Without a Home: The National Youth Homelessness Survey, Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, Toronto, 2016.
- Hageman, Anya, and Pauline Galoustian. Economic Aspects of the Indigenous Experience in Canada, 2021, <https://doi.org/https://doi.org/10.24908/b0a67ddbac0f>
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/462800012021001-fra.htm>
- Kovach, Margaret. Indigenous Methodologies: Characteristics, Conversations, and Contexts, University of Toronto Press, 2021.
- Northern Indigenous Health Network. Orange Shirt Day- Learning about Trauma Informed Care, 2021, <https://www.indigenoushealthnh.ca/news/orange-shirt-day-learning-about-trauma-informed-care>.
- Province de la Colombie-Britannique. Renovictions, 2021, <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/housing-tenancy/residential-tenancies/ending-a->

[tenancy/renovictions#:~:text=%22Renoviction%22%20is%20a%20term%20used,only%20minor%20disruption%20to%20tenants.](#)

Services aux Autochtones Canada. Ajouts aux réserves, 2019, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1332267668918/1611930372477>.

Société canadienne d'hypothèques et de logement, Overview of Canada Mortgage and Housing Corporation Initiatives for the Information of the Commissioners for the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, s. d., <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/05/MMIWG-CMHC-Overview.pdf>.

Statistique Canada. Expériences en matière de logement au Canada,

The Homeless Hub. 2021. Wrap-around Delivery and Other Team-Based Models, 2021, <https://www.homelesshub.ca/solutions/systems-approach-homelessness/wrap-around-delivery-and-other-team-based-models>.

The Homeless Hub. Family Reunification, s. d., <https://www.homelesshub.ca/solutions/engaging-clients/family-reunification>

Yellowhead Institute. Land Back: A Yellowhead Institute Red Paper, 2019, <https://redpaper.yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2019/10/red-paper-report-final.pdf>.

ANNEXE

Annexe A : Guide de discussion des groupes

Déroulement de la séance

Partie	Tâches	Durée estimée (flexible)
Accueil et attente des éventuels retardataires	<p>Informez les participants que vous attendez d'autres personnes. Permettez à personnes présentes de prendre une boisson ou une collation s'elles le souhaitent.</p> <p>Activez le sous-titrage. Informez les participants qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, activer le sous-titrage sur Zoom.</p>	2 à 8 minutes
Le facilitateur peut commencer la séance.	<p>Bref – Je vous remercie de participer à cette séance organisée par Archipel et l'APN.</p> <p>Passez la parole à l'aîné(e) pour l'ouverture de la séance.</p>	1 minute
Ouverture de la séance par l'aîné(e)		5 à 10 minutes
Présentation du facilitateur	<p>Présentez-vous plus en détail et proposez au preneur de notes de se présenter lui aussi et d'expliquer son rôle.</p>	5 minutes
Début de la séance	<ul style="list-style-type: none">- Assurez-vous que tout le monde accepte d'être enregistré. Demandez aux personnes qui n'ont pas encore signé le formulaire de consentement de le faire.- Faites savoir aux participants qu'ils ne sont pas obligés de répondre à toutes les questions et qu'ils peuvent quitter la séance lorsqu'ils le souhaitent.- Commencez l'enregistrement.	5 minutes

Première partie de la séance	Posez des questions.	50 à 60 minutes
Pause de mi-séance		15 minutes
Deuxième partie de la séance	Posez des questions.	50 à 60 minutes
Allocution finale	Le facilitateur et le preneur de notes remercient tous les participants au nom d'Archipel et de l'APN pour leur participation et leur disponibilité.	3 minutes
Clôture de la séance par l'aîné(e)		5 à 10 minutes

Préambule de la séance

Bonjour / Hello / Salutation autochtone régionale facultative

Je vous salue. Je vous remercie d'être venus participer à cette séance et d'avoir accepté de partager des informations qui contribueront à l'élaboration du Plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations.

Je m'appelle _____. Je suis chargé(e) d'orienter la discussion. Avant de commencer, je cède la parole à l'aîné(e), qui va procéder à l'ouverture de la séance. Nous aimerions vous offrir un tabac virtuel pour célébrer votre présence parmi nous aujourd'hui. Nous veillerons à ce qu'il vous soit envoyé à la suite de la discussion.

L'aîné(e) procède à l'ouverture.

Nous remercions l'aîné(e).

Je voudrais commencer par nous présenter, mon collègue et moi-même.

Se présenter et présenter son collègue

En réponse à un mandat reçu des Chefs-en-assemblée en 2019, l'APN a mené des travaux de recherche et de mobilisation pour contribuer à l'élaboration du Plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations, conformément à la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. La résolution adoptée par les Chefs-en-assemblée reconnaît un besoin urgent de s'attaquer aux effets de l'itinérance et de l'insécurité en matière de logement parmi les Premières Nations, à l'intérieur et à l'extérieur des communautés. Ces problèmes ont un impact disproportionné sur les Premières Nations en raison des répercussions historiques et continues du colonialisme, notamment le sous-financement du logement, des infrastructures et des services sociaux des Premières Nations. L'objectif du Plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations est de réduire, prévenir et éliminer

l'itinérance parmi les Premières Nations en s'alignant sur la transition du contrôle des logements et des infrastructures des Premières Nations vers une gestion, un contrôle et un entretien par les Premières Nations. Le plan d'action aidera à orienter les priorités du volet de financement des Premières Nations fondé sur les distinctions du programme fédéral de prévention de l'itinérance, Vers un chez-soi. Il servira également à demander un financement adéquat et durable pour permettre aux Premières Nations d'élaborer des stratégies et des initiatives pour lutter contre l'itinérance.

Cet ensemble de séances de mobilisation n'est qu'une partie de plusieurs initiatives et discussions menées par l'APN pour contribuer à l'élaboration du Plan d'action. Parmi les autres initiatives figurent :

1. Une recherche sur l'itinérance parmi les Premières Nations, comprenant une analyse documentaire, une analyse de la situation et une cartographie des programmes et services existants au Canada;
2. Des discussions avec des fournisseurs de services, des défenseurs et d'autres experts travaillant dans le secteur de la lutte contre l'itinérance;
3. Une enquête nationale parmi les dirigeants et les personnels des Premières Nations, les fournisseurs de services et les membres de communautés. [L'enquête est en cours; vous pouvez y accéder à cette adresse : <https://www.afn.ca/national-first-nations-homelessness-action-plan-survey/>];
4. Un symposium national sur l'itinérance des Premières Nations a eu lieu en juin 2021. L'APN travaille actuellement à la planification de futures activités de mobilisation, y compris des possibilités pour les Premières Nations de se faire entendre, y compris au niveau communautaire.

Archipel est fière de travailler avec l'APN à l'animation des séances de mobilisation régionales réunissant des dirigeants et des personnels des Premières Nations, des techniciens et des responsables de programmes des Premières Nations, notamment dans les domaines du logement, de la santé et du développement social. Votre participation à cette discussion contribuera à l'élaboration du Plan d'action et fera en sorte qu'il reflète les besoins et les priorités particuliers des communautés. L'APN veut s'assurer que son élaboration est dirigée par les Premières Nations et qu'elle reflète les situations distinctes des communautés de tout le pays. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une discussion volontaire : vous n'êtes pas tenu de répondre aux questions qui vous mettent mal à l'aise et vous pouvez quitter la séance à tout moment. Si vous vous sentez mal à l'aise ou bouleversé(e), nous vous encourageons, si vous le souhaitez, à parler avec l'aîné(e) présent(e). En outre, vous pouvez obtenir de l'aide sur le site Web suivant : <https://www.espoirpourelmieuxetre.ca/>. Nous pouvons partager de l'information dans la section de clavardage. Est-ce que tout le monde accepte que la discussion d'aujourd'hui soit enregistrée? Avez-vous des questions avant de commencer?

Questions

1. Comment les Premières Nations définissent-elles l'itinérance et l'insécurité en matière de logement dans leurs communautés?
2. Que devra prendre en compte le Plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations pour être efficace?
3. Quels sont les facteurs importants de la lutte contre l'itinérance dans votre communauté et pour les membres vivant à l'extérieur de la communauté?
4. À quels défis les membres de votre Première Nation font-ils face lorsqu'ils ont accès aux services pour sans-abri?
5. Comment les Premières Nations peuvent-elles soutenir leurs membres sans abri, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté?
6. Votre Première Nation a-t-elle établi des partenariats (à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté) pour lutter contre l'itinérance de ses membres?
 - a. Comment développer ou renforcer les partenariats pour réduire l'itinérance parmi les Premières Nations?
7. De quoi votre communauté a-t-elle besoin de la part des gouvernements pour réduire l'itinérance (p. ex., politiques, mobilisation, ressources)?
8. Quelles mesures faut-il prendre pour répondre aux besoins particuliers des femmes, des personnes 2ELGBTQQIA+, des personnes handicapées et d'autres qui vivent une situation d'itinérance particulière en raison de leur identité?
9. Avez-vous d'autres éléments à signaler sur le sujet?

Après la séance

L'enregistrement et les transcriptions du sous-titrage seront téléchargés dans votre ordinateur. Veuillez les télécharger dès que possible dans le dossier « Session Data » du site SharePoint Homelessness de l'APN. Créez un nouveau dossier dans le dossier « Session Data » pour la séance en indiquant le nom de la région et la date (par exemple, Colombie-Britannique Jan. XX). Les preneurs de notes peuvent télécharger leurs notes de la séance dans ce même dossier.

Annexe B : Questions du groupe de discussion ayant un point de vue intersectionnel

1. Comment définiriez-vous l'itinérance et l'insécurité en matière de logement parmi les Premières Nations?
 - a. En quoi cette définition serait-elle différente pour les personnes issues de milieux sociaux différents (par exemple, le sexe, l'âge, la classe sociale, l'orientation sexuelle, les capacités)?
2. Comment les différentes identités (par exemple, le sexe, la classe sociale, l'âge, les capacités, l'orientation sexuelle) influent-elles sur la façon dont certains membres des Premières Nations vivent l'itinérance?
3. Quel est l'impact de l'iniquité sociale et des relations de pouvoir sur l'itinérance parmi les membres des Premières Nations?
4. À quels obstacles les membres des Premières Nations d'origines sociales diverses sont-ils confrontés lorsqu'ils accèdent aux services?
5. Quels éléments un plan d'action national contre l'itinérance des Premières Nations devrait-il englober pour qu'il soit inclusif et efficace?
6. Comment les Premières Nations peuvent-elles soutenir leurs membres aux identités diverses qui sont en situation d'itinérance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté?
7. Comment les gouvernements (fédéral, provincial, municipal et Premières Nations) peuvent-ils soutenir de manière holistique les personnes d'identités diverses vivant l'insécurité en matière de logement?
8. Souhaitez-vous donner d'autres informations avant la clôture de la séance?